

“Spoliation des ressources naturelles au Guatemala : Territoires indigènes et démocratie sous pression”



PHOTO: James Rodríguez www.mimundo.org



I. Introduction

II. Le contexte et les facteurs qui ont rendu possible la mise en place du modèle d'accumulation néolibéral.

1. Contrôle des territoires : un conflit historique.
 2. Une paix utilisée pour le développement de quelques-uns.
 3. Dynamiques et modèles de la conflictualité et de la résistance sociale.
-

III. Les consultations communautaires : mécanismes légitimes de participation politiques et processus de résistance.

1. Qu'est-ce qu'une consultation communautaire ?
 2. Le cas de la consultation de Sipakapa.
 3. Rejet du caractère contraignant de la consultation de Sipakapa.
 4. Les consultations communautaires se sont multipliées depuis 2005.
-

IV. La mine Marlin de Montana Exploradora : exemple du cas de San Miguel Ixtahuacán

1. Antécédents.
 2. Les acteurs de la résistance.
 3. Le droit au consentement libre, préalable et éclairé et l'appropriation des terres.
 4. Conflictualité et tension sociale.
 5. Le développement, pour qui ?
 6. Les impacts environnementaux de l'activité minière.
 7. Mécontentement provoqué par les opérations de la mine.
 8. Le blocage des entrées de la mine Marlin en janvier 2007.
 9. Criminalisation de la lutte des organisations sociales : le cas des sept paysans.
 10. Le cas des huit femmes.
 11. Pressions et intimidations contre le leadership communautaire.
 12. Regain de tensions autour d'un conflit de terres
 13. Y'a-t-il une stratégie de Montana ?
 14. Préoccupation pour la situation des droits humains à San Miguel Ixtahuacán et Sipakapa.
-

V. Conclusions

“Territoires indigènes et démocratie guatémaltèque sous pression”

I. Introduction

Ce rapport a été réalisé par huit organisations et réseaux de solidarité avec le Guatemala, provenant de huit pays d'Europe et d'Amérique du Nord.¹

Il compile les informations recueillies par des membres de ces organisations, au travers d'entretiens réalisés avec des acteurs et dirigeants des communautés des départements de San Marcos et Huehuetenango, ainsi que les informations provenant de différents rapports élaborés par des membres de la société civile guatémaltèque.

Le rapport s'appuie également sur les informations recueillies par les comités auteurs du présent document depuis 2005, durant les activités d'observation des consultations communautaires. La présence d'observateurs internationaux lors de ces consultations répond à une sollicitation des comités de coordination afin de légitimer ces nouvelles formes d'organisation des communautés indigènes face aux méga-projets des multinationales.

Il se fonde également sur les informations obtenues grâce à la participation de ces organisations au projet d'Accompagnement International

au Guatemala (ACOGUATE)² dans le municipio de San Miguel Ixtahuacán, dans le département de San Marcos³.

Le projet d'accompagnement ACOGUATE a commencé dans le municipio de San Miguel Ixtahuacán début 2007, à la demande de l'Association pour le Développement Intégral de San Miguel Ixtahuacán (ADISMI), en raison de l'augmentation des intimidations et des menaces subies par ses membres et de la situation préoccupante d'insécurité dans laquelle ils travaillaient.

L'objectif de ce rapport est de documenter et d'analyser la situation de conflictualité sociale et de violations des droits humains, et montrer qu'elle est la conséquence de l'implantation de méga-projets et de l'exploitation des ressources naturelles dans les territoires indigènes. Il se concentre en particulier sur l'activité minière à ciel ouvert, ainsi que sur les demandes des communautés manifestées au travers de leur participation aux consultations communautaires en tant que processus de participation légitimes.

Ce rapport porte une attention particulière au cas de la mine Marlin de Montana Exploradora de Guatemala, S.A, filiale de la transnationale canadienne Goldcorp Inc., qui a commencé ses

1. Accompagnement d'Autriche - ADA (Autriche), Collectif Guatemala (France), Réseau de solidarité avec les peuples du Guatemala - NISGUA (USA), Breaking the silence (Canada), Peacewatch Switzerland (Suisse), Mouvement suédois pour la réconciliation - SWEFOR (Suède), CAREA (Allemagne), Guatemala Solidarity Network (Royaume-Uni).

2. Le mandat d'ACOGUATE est : améliorer la situation des droits humains au Guatemala à travers l'accompagnement international de personnes ou organisations du mouvement social et des droits de l'homme guatémaltèques qui sont menacés à cause de leur travail en faveur de la construction d'une société démocratique, multi-ethnique, pluriculturelle, basée sur la justice socio-économique, le respect des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité. L'accompagnement n'est jamais et ne peut être lié à des activités illégales, ni à l'usage de la violence.

3. Un municipio est une unité administrative du Guatemala, comme l'est le departamento, ici traduit par “département”. Si l'on devait le comparer au découpage administratif français, le municipio serait davantage proche du département (bien que généralement plus petit) et le departamento, davantage similaire à une région. (N.d.T)

opérations dans le municipio de San Miguel Ixtahuacán, département de San Marcos, en 2004.

L'édition finale de ce rapport s'est faite en collaboration avec l'initiative El Observador ⁴, dont le travail apporte une cohérence générale et délimite le contexte politico-économique dans lequel s'effectue l'analyse (voir partie II).

Le document est divisé en quatre parties.

- La première partie délimite *Le cadre politico-économique national dans lequel se fait cette analyse et dans lequel sont implantés les mégaprojets, en particulier depuis les Accords de Paix*. Cette partie met également en lumière la présence de modèles qui marquent la conflictualité et les violations des droits humains au niveau national. Elle montre que le cas de San Miguel Ixtahuacán n'est pas isolé, puisque des dynamiques similaires apparaissent dans d'autres régions du pays, comme par exemple à El Estor (département Izabal), Ixcán (Quiché), San Juan Sacatepéquez (Sacatepéquez).
- La seconde partie est consacrée à *l'observation et la systématisation des processus de consultations communautaires* qui se sont développés dans le pays à partir de 2005. La présence d'ACOGUATE a été sollicitée lors de la première consultation communautaire qui a eu lieu dans le municipio de Sipakapa, San Marcos, dont le cas qui nous servira de paradigme, est exposé de manière détaillée. Cette consultation a permis d'ouvrir un espace et a créé les conditions pour l'observation et l'accompagnement de ces processus, lesquels se sont multipliés par la suite. Jusqu'à présent, 36 consultations communautaires ont été réalisées.

Chaque fois les communautés ont exigé le respect des résultats de ces processus de participation et de prise de décision. La réponse de l'État, contrairement aux demandes des communautés consultées, a davantage tendance à provoquer une augmentation préoccupante de la conflictualité sociale.

- La troisième partie est consacrée à *l'observation de la situation sociale autour de la mine Marlin, dans le municipio de San Miguel Ixtahuacán, San Marcos*, entre avril 2007 et mars 2009.

La systématisation des menaces et intimidations qui a eu lieu pendant ces deux années met en évidence l'augmentation inquiétante de la conflictualité et de la division sociale dans les communautés affectées par l'implantation de l'exploitation minière à ciel ouvert.

- La quatrième partie réunit une série de conclusions qui synthétisent la situation observée, ainsi que des réflexions sur les impacts dans les communautés et les populations impliquées. En ce sens, il est établi que le développement d'une politique nationale d'exploitation des ressources naturelles a provoqué de nombreux conflits sociaux et a mené à une série de violations des droits des Peuples indigènes du Guatemala.

Dans le cas des consultations communautaires, les organisations auteurs de ce rapport voient avec préoccupation le peu de volonté du système judiciaire et du Congrès de la République de respecter et mettre en place des lois et des résolutions qui prennent en compte les décisions des communautés qui ont réalisé des consultations.

Concernant le cas de San Miguel

4. El Observador réalise des publications et des sessions de formation dont l'objectif est de: "Contribuer au processus d'une société plus juste et démocratique, en renforçant la capacité au débat et à la discussion, la proposition et l'incidence politique des acteurs du mouvement social, des organisations de la société civile, des médias alternatifs et de l'ensemble des personnes qui agissent à tous les niveaux". Voir: www.aselobs.org

Ixtahuacán, les organisations auteurs de ce rapport reconnaissent que le droit au consentement libre, préalable et éclairé des communautés qui forment ce municipio a été violé avec l'installation du projet minier Marlin et décrit le climat inquiétant de confrontation sociale, la violence de plus en plus aiguë et les violations aux droits humains dans le département après l'arrivée

de l'entreprise. De même, le rapport considère que les actions des instances gouvernementales et de l'entreprise ont été des éléments déterminants pour générer un climat de confrontation qui, ajouté aux violations de droits humains et indigènes, a créé les conditions pour une conflictualité extrêmement préoccupante.

II. Le contexte et les facteurs qui ont rendu possible la mise en place du modèle néolibéral d'accumulation de richesses⁵

1. Contrôle des territoires : un conflit historique.

Les conflits sociaux que connaît aujourd'hui le Guatemala sont le résultat de différents facteurs structurels mis en place tout au long de l'histoire du pays. L'un de ces facteurs est en relation avec le pouvoir déployé par des secteurs économiques et politiques minoritaires et oligarchiques sur une grande partie de la population, en particulier indigène, pouvoir qui s'exprime dans un processus de domination et de contrôle des territoires. Les stratégies d'occupation des territoires, d'exploitation de leurs ressources naturelles et le déplacement des populations, presque toujours de manière violente et répressive, ont été des facteurs qui, historiquement, ont construit la société excluante qu'est aujourd'hui la société guatémaltèque.

Les territoires des Peuples indigènes, essentiels pour la survie et la conservation de l'identité de ces peuples, ont été depuis des siècles identifiés par les secteurs de pouvoir guatémaltèques comme un instrument fondamental afin de garantir la continuité de l'accumulation du capital et la consolidation d'une structure de domination.

Lors de la dernière décennie, suivant en cela les demandes des marchés internationaux, l'oligarchie économique et politique du pays est passée d'un processus d'accumulation basé sur l'exportation de marchandises traditionnelles provenant de l'agriculture guatémaltèque, telles que le café le sucre, le caoutchouc, la banane, etc..., à un nouveau processus basé sur l'accumulation des richesses et la spéculation financière, la libéralisation du commerce, la privatisation des services stratégiques comme la production et la commercialisation de l'énergie électrique et des télécommunications, la mise en place de grands travaux d'infrastructure comme les routes et les voies de communication, les ports et aéroports qui se concrétisent dans les mégaprojets, l'exploitation et l'extraction des ressources naturelles comme le pétrole, les métaux et minéraux, les forêts et la jungle, ainsi que sur une reconversion productive dans l'agriculture du pays qui se base sur la concentration des terres pour l'implantation et l'extension de cultures telles que la palme africaine, le sucre et le pignon pour la production d'huile industrielle et d'agro-combustibles à grande échelle. .

Ce nouveau modèle d'accumulation des

5. Cette section a été élaborée par la revue « El Observador, analyse alternative sur la politique et l'économie au Guatemala » juin 2006, page 23

richesses a commencé à prendre forme avec l'implantation des processus d'ajustement structurel dans les années 80, au moment des campagnes de répression et du génocide menées par la politique contre-insurrectionnelle. Il s'est affiné et concrétisé avec le processus démocratique libéral, la négociation et la signature des Accords de Paix en décembre 1996.

C'est à cette époque qu'a été mis en place tout un cadre institutionnel, par la privatisation par exemple de la production et de la commercialisation de l'énergie électrique ou par l'élaboration de la Loi sur l'activité minière en vigueur actuellement.

Les zones dans lesquelles ont surtout lieu ces processus du nouveau modèle d'accumulation des richesses décrit plus haut sont celles qui ont été particulièrement touchées par les opérations contre-insurrectionnelles. En effet, l'impact humain et psychologique sur les populations, ainsi que la déstructuration sociale inhérente à ces campagnes, ont été déterminants et dans beaucoup de cas, ont facilité, de pair avec la pauvreté endémique de ces régions, l'implantation de ce modèle.

2. Une paix utilisée pour le développement de quelques-uns

"Maintenant oui, on sait que l'on peut faire de l'argent au Guatemala".

*Discours du président Oscar Berger (2004-2008)
durant la présentation du rapport
"1er año de vigencia del Tratado de Libre Comercio".*

En 1996, alors que le programme progressiste des Accords de Paix était signé, un programme néolibéral s'est peu à peu implanté au niveau institutionnel : modifications de la Constitution, privatisation des services de base, accords avec des banques multilatérales, réformes des lois sur l'activité minière, sur les maquilas et sur les investissements, reconversion bancaire, préparation des Traités de libre échange (TLC). Stabilité au niveau social et

politique, discours néolibéral assumé, ouverture à l'investissement étranger nécessaire pour entrer dans la modernité : voilà le Guatemala qui se construit après le conflit.

Aujourd'hui, plus de 350 concessions minières ont été octroyées à des entreprises nationales et multinationales, et près de 40 projets hydroélectriques sont prêts à démarrer, avec une participation marginale de l'État. Le budget de 46 millions de quetzales (3,7 millions d'euros) du Ministère de l'Énergie et des Mines (MEM) est l'un des moins importants de l'État : signe révélateur d'un État faible qui se consacre à octroyer des concessions au secteur privé et qui laisse la responsabilité du développement aux entreprises.

De même, en raison de l'incapacité de l'État à assumer sa responsabilité d'action sociale dans les zones rurales, ce sont les groupes économiques privés qui assument le rôle de mener à bien les projets de santé et d'éducation. Les programmes gouvernementaux dessinés dans des instances telles que le Programme National de Compétitivité (PRONACOM), Plan Vision Pays ou Invest in Guatemala, constituent la matrice idéologique et opérationnelle de ces approches qui ont comme objectif de vendre le « portfolio Guatemala » en attirant le capital international dans des secteurs considérés comme déterminants : les maquilas, les call centers, l'activité minière, les ressources hydriques, le tourisme, les infrastructures, etc.

Cependant, le supposé consensus international sur le respect des droits humains oblige les entreprises à obtenir la « licence sociale » dans les zones indigènes dans lesquelles s'installent les processus et mégaprojets d'accumulation des richesses décrits plus haut, c'est-à-dire la consultation préalable et la collaboration des communautés dans la mise en marche de ces projets et processus. Si dans quelques cas le contexte d'extrême pauvreté, de manque de l'État et de stratégies de cooptation de leaders ont permis l'acceptation de ces projets, dans la majorité des cas, les communautés ont rejeté fermement les projets et le modèle de développement proposé par ces entreprises.

De son côté, l'État assure et promeut les cadres légaux et les processus institution-

nels qui rendent possibles ces investissements nationaux et multinationaux employant un discours qui lie le développement du pays au commerce international et qui criminalise toute opposition des communautés à ces projets en faisant intervenir, de façon répressive, les

appareils de sécurité et de justice, en totale contradiction avec les traités internationaux qui garantissent les droits des peuples autochtones ainsi que les mécanismes et les lois nationales qui permettent leur défense.

Tableau 1

Guatemala : droits et revendications des Peuples indigènes face à l'agenda néolibéral

Traités favorisant ou protégeant les droits humains et les droits indigènes	Lois et instruments en vigueur qui les contredisent
La Constitution Politique de la République du Guatemala s'engage à protéger les droits territoriaux et la terre communale et individuelle des Peuples indigènes.	La Loi sur l'activité minière de 1997 déclare que tout le sous-sol, les minéraux et les gisements d'hydrocarbures sont la propriété de l'État guatémaltèque.
La Convention 169 de l'OIT protège les droits territoriaux des Peuples indigènes et le droit à être consultés sur les projets politiques et les lois qui affectent leurs territoires ⁶ . La Déclaration de l'ONU sur les Droits des Peuples indigènes protège le droit au consentement libre, préalable et éclairé, c'est-à-dire que les projets doivent avoir l'aval d'un consentement préalable de la population pour pouvoir se développer.	La Loi sur l'activité minière en vigueur ne mentionne pas le droit à la consultation ni au consentement libre, préalable et éclairé. Les entreprises minières ont le droit d'étendre la surface de leurs opérations sans approbation si cela est nécessaire pour le projet. Une entreprise peut également prolonger sa licence de 25 ans sans approbation.
Le Code Municipal, la Loi de Décentralisation et la Loi des Conseils de Développement Urbain et Rural du Guatemala protègent l'autonomie municipale et la prise de décision au niveau local, ainsi que la consultation communautaire réalisée selon les traditions et systèmes propres des Peuples indigènes.	Le jugement de la Cour Constitutionnelle du Guatemala en 2007 déclare que les consultations communautaires ne sont pas contraignantes et insiste sur le fait que l'activité minière est d'intérêt national.
La Déclaration de l'ONU sur les Droits des Peuples indigènes, dans les articles 29 et 31, réserve le droit de décider de la voie de développement souhaitée et de l'usage des ressources naturelles, ainsi que le droit de conserver ces ressources, l'environnement et la capacité productive de leurs terres. Si l'État veut utiliser des ressources naturelles ou garder des éléments toxiques sur des territoires indigènes, il ne peut le faire qu'avec leur consentement libre, préalable et éclairé. Les articles 4, 5 et 6 de la Loi de Protection et d'Amélioration de l'Environnement, stipule que l'État a comme obligation de protéger et d'améliorer l'environnement, ainsi que de réguler la décharge de produits polluants et de protéger l'eau. Constitution de la République du Guatemala Article 6.- Le sol. Les eaux nationales ne pourront pas servir de réservoir ou de décharge pouvant polluer l'environnement ou étant radioactifs. Les matériaux et produits polluants dont l'utilisation est interdite dans leur pays d'origine ne pourront pas être introduits sur le territoire national.	La Loi sur l'activité minière permet l'usage gratuit et illimité de l'eau pour les entreprises minières. Elle n'établit pas de réglementations concernant la pollution ou l'usage de produits chimiques. Elle promeut l'exploitation des ressources naturelles comme voie vers le développement national.

6. Dans ses articles 6, 7 et 15.



Autor: Aymeric Chastenet, 2006

L'actuel gouvernement d'Álvaro Colom et son parti, l'Unité National de l'Espérance (UNE), qui a mis en avant des approches sociales et indigènes lors de sa campagne électorale avec un discours d'orientation social-démocrate, donnait l'espoir de réorientations dans les politiques publiques. Mais au contraire, le gouvernement de l'UNE a finalement permis la continuité de la matrice néolibérale antérieure et l'implantation de politiques publiques qui permettent son fonctionnement.

En parallèle, les secteurs du pouvoir économique et politique ont organisé des tables rondes afin de réfléchir aux moyens de résoudre le « problème indigène » et d'intégrer les Peuples indigènes dans la logique néolibérale.

L'un des idéologues invités à ces réflexions, José María Aznar, ex-président de l'État espagnol, offre sa réponse :

Ça (l'Amérique latine), c'est l'Occident... le projet politico-économique ici n'est pas autre chose que le projet económico-politique de l'Occident.⁷

3. Dynamiques et modèles de la conflictualité et de la résistance sociale.

Depuis 2005 ont surgi différents foyers de conflictualité à échelle nationale, dérivés du rejet et de l'opposition communautaire et sociale à l'installation de mégaprojets et à l'activité d'exploitation des ressources naturelles comme l'activité minière à ciel ouvert. Parmi les foyers les plus combattifs, on trouve le cas du municipio de San Juan Sacatepéquez, contre l'installation d'une cimenterie par l'entreprise Cementos Progreso, le cas du municipio de San Miguel Ixtahuacán (San Marcos) contre l'activité de la mine Marlin par Montana Exploradora, la résistance sociale existante depuis 2007 dans le municipio d'Ixcán (Quiché) au projet de construction de barrage hydroélectrique Xalalá et de ses impacts, également le cas du municipio d'El Estor (Izabal), contre la mise en marche du projet Fenix (extraction de nickel) de la multinationale Skye Resources.

Chaque fois, le schéma qui mène à la naissance de situations conflictuelles est le même. On peut le résumer ainsi :

7. Visite à l'Université Francisco Marroquín (UFM) en 2006, dont Aznar est Docteur Honoris Causa.

- ▶ Des méga-projets et des activités d'exploitation des ressources naturelles de grande ampleur, promus par l'État, pénètrent les territoires des Peuples indigènes.
- ▶ Violation des droits des Peuples indigènes en raison du manque d'information et de consultation préalable tronquée.
- ▶ Stratégies de résistance des communautés affectées par ces projets : organisation et pression sociale, négociation, consultations communautaires.
- ▶ Rejet des mécanismes de participation des communautés par les instances étatiques respectives.
- ▶ Augmentation de la conflictualité sociale : violation des droits humains par différents acteurs, tension sociale.
- ▶ Réponse de l'État par des stratégies de criminalisation, militarisation, répression et exclusion.

III. Les consultations communautaires : mécanismes légitimes de participation politique et processus de résistance

1. Qu'est-ce qu'une consultation communautaire

La consultation est un outil populaire pour informer, conscientiser et donner la parole aux communautés affectées par des projets promus par l'État et les groupes de pouvoir économique et politique, nationaux et internationaux.

Une consultation est une forme unique, participative, ouverte et transparente au travers de laquelle les communautés peuvent faire valoir leurs droits, pratiquer leur citoyenneté et exercer des mécanismes de démocratie directe, encadrés juridiquement par la Convention 169 de l'OIT et le Code Municipal.

La consultation est :

Une manière d'agrandir la démocratie. Dans l'Accord sur les Aspects Socioéconomiques et la Situation Agraire, les parties se sont engagées à

légiférer dans le Code Municipal et dans le Système des Conseils de Développement, sur l'ouverture d'espaces de participation. Surtout, dans cet Accord de Paix, il est dit que le municipio s'entend pour ce qu'il est réellement, à savoir une population, son territoire, son pouvoir et son exercice du pouvoir. Il a le droit de participer à la conception de son développement, de dire quel modèle de développement il souhaite et comment cela l'affecte⁸.

Types de consultation

▶ Consultation Populaire :

Elle est encadrée par la Constitution Politique de la République du Guatemala. C'est une consultation qui se fait au niveau national, sur un thème spécifique.

▶ Consultation de Bonne Foi :

Elle est encadrée par la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et concerne les

8. Cuellar, Raúl, et Solís, Fernando. « Exercices politiques dans le cadre d'une nouvelle citoyenneté. Première partie ». El Observador. Analyse Alternative sur la Politique et l'Économie N°1, juin 2006, page 23

communautés indigènes. Ces consultations représentent les formes spécifiques de consultation des communautés indigènes.

► **Consultation des Habitants :**

Elle est encadrée par le Code Municipal et prévoit la consultation des communautés sur un thème précis d'intérêt pour le municipio, et ce au travers du Tribunal Suprême Électoral (TSE).

► **Consultation Communautaire :**

Elle est encadrée par le Code Municipal et concerne les communautés indigènes des municipios, toujours sur un thème

d'intérêt précis pour le municipio.

Selon le pluralisme juridique guatémaltèque, les consultations ont toujours été en vigueur dans les communautés. Leurs décisions sont légitimées au travers de la socialisation de l'information, du dialogue et du consensus. C'est ce que les instruments des droits humains nomment le consentement libre, préalable et éclairé.

Bien qu'il n'existe pas de loi sur les consultations au Guatemala, ni de développement administratif les concernant, les normes du Code Municipal, de la Convention américaine sur les droits humains et de la Convention 169 de l'OIT devraient permettre d'encadrer juridiquement leur réalisation⁹.

Cadre légal des consultations communautaires

Ces dernières années, différentes consultations communautaires ont eu lieu. Malgré des tentatives de les délégitimer, en l'absence d'une réglementation du vote par le Tribunal Suprême Électoral (TSE), toutes les consultations communautaires sur l'activité minière réalisées jusqu'à maintenant se sont basées sur les articles juridiques suivants :

Code Municipal

ARTICLE 63.

Consultation des habitants. Quand l'importance d'un sujet rend pertinent de demander l'opinion des habitants, le Conseil Municipal, avec le vote des 2/3 du total de ses inscrits, pourra décider qu'une telle consultation aura lieu, en prenant en compte les modalités indiquées dans les articles suivants.

ARTICLE 65.

Consultations des communautés ou autorités indigènes du municipio. Quand la nature d'un sujet affecte en particulier les droits et les intérêts des communautés indigènes du municipio ou de leurs autorités propres, le Conseil Municipal réalisera des consultations sur la sollicitation des communautés ou autorités indigènes, y compris en

appliquant les critères spécifiques de leurs coutumes et traditions.

ARTICLE 66.

Modalités des consultations. Les modalités de consultation telles que présentées dans les articles 64 et 65 de ce Code pourront, entre autres, se réaliser de la manière suivante :

1. Consultation à l'aide de bulletins créés spécifiquement pour cette occasion. La convocation indique le sujet à traiter, la date et les lieux où sera faite la consultation.
2. Application des critères du système juridique propre des communautés en question.

⁹. Loarca, Carlos. « Consultation Communautaire et Participation Démocratique ». Rapport présenté à la V Rencontre Mesoaméricaine de la REDLAR qui a eu lieu au Panama, avril 2009. Texte inédit non publié.

Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

ARTICLE 6.

1. En appliquant les dispositions de la présente convention, les gouvernements doivent :
 - a) Consulter les peuples intéressés, par des procédures appropriées, et en particulier à travers leurs institutions représentatives, chaque fois que l'on envisage des mesures législatives ou administratives susceptibles de les toucher directement ;
 - b) Mettre en place les moyens par lesquels lesdits peuples peuvent, au moins à égalité avec les autres secteurs de la population, participer librement et à tous les niveaux à la prise de décisions dans les institutions électives, les organismes administratifs et autres, responsables des politiques et des programmes les concernant ;
 - c) Mettre en place les moyens permettant de développer pleinement les institutions et initiatives propres à ces peuples et, s'il y a lieu, leur fournir les ressources nécessaires à cette fin.
2. Les consultations effectuées en application de la présente Convention doivent être menées de bonne foi et sous une forme appropriée aux circonstances, en vue de parvenir à un accord ou d'obtenir un consentement au sujet des mesures envisagées.

ARTICLE 7.

1. Les peuples intéressés doivent avoir le droit de décider de leurs propres priorités en ce qui concerne le processus de développement, dans la mesure où celui-ci a une incidence sur leur vie, leurs croyances, leurs institutions et leur bien-être spirituel, les terres qu'ils occupent ou utilisent d'une autre manière, et d'exercer autant que possible un contrôle sur leur développement économique, social et culturel propre. En outre, lesdits peuples doivent participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des plans et programmes de développement national et régional susceptibles de les toucher directement.

2. L'amélioration des conditions de vie et de travail des peuples intéressés et de leur niveau de santé et d'éducation, avec leur participation et leur coopération, doit être prioritaire dans les plans de développement économique des régions qu'ils habitent. Les projets particuliers de développement de ces régions doivent également être conçus de manière à promouvoir une telle amélioration.
3. Les gouvernements doivent faire en sorte que, s'il y a lieu, des études soient effectuées en coopération avec les peuples intéressés, afin d'évaluer l'incidence sociale, spirituelle, culturelle et environnementale que les activités prévues de développement pourraient avoir sur eux. Les résultats de ces études doivent être considérés comme un critère fondamental pour la mise en œuvre de ces activités.
4. Les gouvernements doivent prendre des mesures, en coopération avec les peuples intéressés, pour protéger et préserver l'environnement dans les territoires qu'ils habitent.

ARTICLE 15.

1. Les droits des peuples sur les ressources naturelles de leurs terres doivent être spécialement sauvegardés. Ces droits comprennent celui, pour ces peuples, de participer à l'utilisation, à la gestion et à la conservation de ces ressources.
2. Dans les cas où l'Etat conserve la propriété des minéraux, des ressources du sous-sol ou des droits à d'autres ressources issues des terres, les gouvernements doivent établir ou maintenir des procédures pour consulter les peuples intéressés dans le but de déterminer si - et dans quelle mesure - les intérêts de ces peuples sont menacés. Cela avant d'entreprendre ou d'autoriser tout programme de prospection ou d'exploitation des ressources provenant de leurs terres. Les peuples concernés doivent, chaque fois que c'est possible, bénéficier des avantages découlant de ces activités et doivent recevoir une indemnisation équitable pour tout dommage qu'ils pourraient subir en raison de telles activités.

Cadre légal des consultations communautaires

Constitution de la République du Guatemala

ARTICLE 66 – Protection des groupes ethniques.

- 1) Le Guatemala est constitué de divers groupes ethniques parmi lesquels figurent les groupes indigènes d'ascendance maya.
- 2) L'État reconnaît, respecte et promeut leurs formes de vie, leurs coutumes, leurs traditions, leurs formes d'organisation sociale, l'usage du costume indigène pour les hommes et les femmes, leurs langues et leur dialectes.

Cet article caractérise l'État guatémaltèque et signale la multi-ethnicité comme une partie essentielle de la vie de l'État. Ainsi, il établit que le peuple maya existe, de même que son système juridique et politique, sa manière de chercher et de mettre en place son développement. Il ne se limite pas à sa reconnaissance mais reconnaît l'obligation de l'État à le respecter et le promouvoir.



PHOTO: ACOGUATE

Un habitant s'inscrit sur une liste électorale pour la consultation à Concepción Tutuapa.

2. Le cas de la consultation de Sipakapa¹⁰

Les habitants et les communautés du municipio de Sipakapa, avec l'appui initial du maire, ont décidé de réaliser une Consultation de Bonne Foi qui a marqué le point de départ d'une série de consultations dans tout le pays. Partant du fait que la population indigène Mam et Sipakapense n'a pas été dûment informée ni consultée sur la reconnaissance, l'exploration et l'exploitation minière sur leurs territoires par l'État guatémaltèque, des réunions ont été organisées entre les communautés. L'objectif était de se réunir, s'informer et discuter sur le processus en cours. Au cours de ces réunions, la décision a été prise de mettre en place une consultation communautaire, en se basant sur les instruments internationaux ratifiés par le Guatemala, tels que la Convention 169 de l'OIT, sur les lois nationales comme celle de Décentralisation, ainsi que sur le Code Municipal.

Montana Exploradora, filiale de Goldcorp Inc. et propriétaire de la concession minière dans cette zone, a interposé un recours juridique devant la Cour de Neuvième Instance de San Marcos, avec l'argument que ce n'était pas à la municipalité de Sipakapa d'organiser la dite consultation. Finalement, la Cour Constitutionnelle (CC) a jugé que la municipalité de Sipakapa avait

le droit d'organiser la consultation le 16 juin 2005, tel que cela était prévu. Quelques jours avant la consultation, l'entreprise a diffusé des tracts lancés depuis un avion qui a survolé les communautés du municipio de Sipakapa, tracts de désinformation puisqu'ils annonçaient que le processus de consultation était annulé.

La Consultation de Bonne Foi à Sipakapa a finalement eu lieu le 18 juin 2005. Résultat : neuf communautés rejettent l'exploitation minière, une est en faveur et une autre s'abstient.

3. Rejet du caractère contraignant de la consultation de Sipakapa

Le 8 mai 2007, deux ans après la tenue de la consultation de Sipakapa, la Cour constitutionnelle (CC) a jugé la consultation légale et légitime mais non contraignante. Qualifié de jugement exhortatif, l'arrêt par lequel la Cour donne son interprétation des consultations, stipule :

Les résultats obtenus reflètent le sentiment de la communauté consultée sur un sujet déterminé, mais il ne peut être donné à ces résultats un caractère régulateur ou décisionnel sur ces questions qui ne sont pas de la compétence des autorités qui ont convoqué les consultations ou des communautés en question

10. Information rassemblée pendant le processus d'observation de la consultation au Sipakapa.



PHOTO: ACOGUATE

Commémoration des trois ans de la consultation communautaire de Bonne Foi à Sipakapa, 18 juin 2008.

Les institutions qui ont observé le processus ont estimé que :

Dans la Constitution et le Code municipal, les consultations populaires ont une valeur qui n'a pas été prise en compte ici.¹¹

Pour cette raison, les habitants de Sipakapa ont décidé de porter ce cas devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH). Ce qui a été relayé par la presse écrite :

La plainte présentée contre l'Etat du Guatemala devant la Commission inter-américaine des droits de l'homme se fondait sur le fait que l'opposition du peuple à la mine, exprimée lors d'une consultation populaire, n'avait pas été respectée. Les organisations protestaient contre le fait que ni les droits indigènes, ni la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui régit les consultations populaires n'ont été pris en considération.¹²

L'Etat guatémaltèque a concédé en 2003, pour une période de 25 ans, des licences d'exploitation minière à San

Marcos ; les communautés dénoncent le fait de ne pas avoir été consultées à ce sujet. Actuellement, le cas est étudié par la CIDH et les communautés espèrent une conclusion en leur faveur.

Selon ce que stipule la Convention 169 de l'OIT, il est de la responsabilité de l'Etat de consulter les communautés et les populations avant de concéder une licence qui implique l'exploitation de ressources naturelles. Cependant, plusieurs membres de la population de Sipakapa et de San Miguel Ixtahuacán relatent que cela n'a pas été fait. De ce fait, la convention 169 n'a pas été respectée dans le cas du projet minier Marlin, exécuté par l'entreprise Montana Exploradora S.A., qui travaille donc sans l'appui communautaire.

La décision de la Cour constitutionnelle a été critiquée par différents secteurs de la société civile guatémaltèque, par des organisations de droits humains nationales et internationales. En plus de ne pas prendre en compte la voix des communautés, elle crée un précédent juridique sur le processus et l'aspect contraignant des consultations communautaires dans le pays.



PHOTO: ACOGUATE

Des habitants de Sipakapa exigent le respect de la consultation effectuée dans le municipio en 2005.

11. Prensa Libre du 7 juin 2007 citant des déclarations de Rigoberto García, membre du Conseil des Organisations pour l'Observance et Vérification des Droits des Peuples Indigènes au Guatemala.
12. Prensa Libre du 7 juin 2007

4. Les consultations communautaires se sont multipliées depuis 2005 ¹³

Depuis l'organisation de la Consultation de Buena Fe à Sipakapa, différentes communautés de municipalités des départements de Huehuetenango et San Marcos, ainsi que la municipalité de l'Ixcán, dans le département du Quiché, ont tenu des consultations communautaires. Les communautés voient que les consultations constituent un mécanisme adapté pour créer des processus d'information, d'organisation et de participation à la prise de décision sur des méga-projets et sur l'exploitation des ressources naturelles dans leurs territoires, tout en générant une prise de conscience des impacts de ces projets sur l'environnement, sur la gestion des ressources vitales comme l'eau, sur la vie des communautés et sur le modèle de développement qu'ils proposent.

A ce jour, 36 consultations communautaires ont été organisées sur tout

le territoire national, dans autant de municipios appartenant aux départements de San Marcos, Huehuetenango, Quiché, Zacapa et Sacatepéquez. A cette occasion, 500 000¹⁴ hommes et femmes ont exprimé leur opposition à l'exploitation des ressources naturelles aux méthodes des multinationales et de l'Etat guatémaltèque, à la mine et à la construction de méga-projets sur leur territoire.

Dans le département de Huehuetenango, les communautés ont massivement utilisé le mécanisme des consultations communautaires comme instrument de défense de leur territoire. Depuis 2006, 24 consultations communautaires ont été réalisées et Huehuetenango pourrait devenir le premier département complètement « consulté »¹⁵. Pour le moment, seule une zone de Huehuetenango, la zone Huista, s'est déclarée « libre de toute activité minière¹⁶ ».

En outre à San Marcos, chaque municipio où s'est tenue une consultation communautaire a souscrit un « Accord Municipal » signé par la Corporation Municipale qui interdit l'activité minière chimique de métaux.

Tableau No. 2

Guatemala : Résultats des consultations communautaires¹⁷ au sujet des méga-projets, de la prospection et de l'exploitation des mines

Quantité	Département / Municipio	Date	Résultats
	San Marcos		
1	Sipakapa	18 juin 2005	11 des 13 villages ont rejeté la mine, un s'est exprimé en sa faveur, un s'est abstenu. 2504 personnes ont pris part au vote.
2	Comitancillo	14-18 mai 2005 - 23 avril -14 mai 2008	48 communautés ont voté contre la mine lors d'actions communautaires. La consultation a été réitérée pour réaffirmer la résistance à la mine ; les 60 communautés de la municipalité ont unanimement voté contre.

13. COPAE : www.miningresistance.org

14. Donnée élaborée pendant la réalisation du rapport

15. Membre de l'organisation CEIBA Guatemala

16. Déclaration faite en 2008 par des représentants des autorités locales et des municipalités des 5 communes de la zone Huista

17. CEIBA, COPAE, Assemblée Départementale contre l'industrie minière de Huehuetenango

3	Concepción Tutuapa	13 février 2007	64 communautés ont voté contre. 11 300 personnes ont pris part au vote.
4	Ixchiguan	13 juin 2007	43 communautés ont voté contre la mine et 3 se sont abstenus de participer pour cause de conflit de juridiction. 7 617 personnes ont pris part au vote.
5	Sibinal	18 avril 2008	13 200 personnes ont voté contre l'exploitation minière 0 en sa faveur
6	Tacaná	16 mai 2008	157 des 158 communautés ont voté contre à l'unanimité.
7	Tajumulco	13 juin 2008	Données indisponibles
8	San José Ojetenam	11 juin 2008	Données indisponibles
9	Tejutla	30 septembre 2008	Données indisponibles
Quantité	Huehuetenango	Date	Caractéristiques
1	Colotenango	25 juin 2006	7 905 personnes ont voté contre l'exploitation minière; 50 en sa faveur.
2	San Juan Atitán	25 juillet 2006	5 919 personnes ont voté contre l'exploitation minière ; 0 en sa faveur.
3	Todos Santos Cuchumatanes	25 juillet 2006	7 100 personnes ont voté contre la mine, aucune pour.
4	Concepción Huista	25 juillet 2006	4 985 personnes ont voté contre la mine, aucune pour.
5	Santiago Chimaltenango	27 juillet 2006	3 100 personnes ont voté contre la mine, aucune pour.
6	Santa Eulalia	30 août 2006	18 089 personnes ont voté contre la mine, 5 personnes ont voté pour, 62 se sont abstenues.
7	San Pedro Necta	30 mars 2007	17 741 personnes ont voté contre la mine, aucune pour.
8	San Antonio Huista	12 mai 2007	5 774 personnes ont voté contre la mine, aucune pour.
9	Santa Cruz Barillas	23 juin 2007	46 481 personnes ont voté contre la mine, 9 pour.
10	Nentón	11 août 2007	19 842 personnes ont voté contre la mine, aucune pour.
11	San Ildefonso Ixtahuacán	3 août 2007	14 469 personnes ont voté contre la mine, aucune pour.

12	San Sebastián Huehuetenango.	26 octobre 2007	6 770 personnes ont voté contre la mine, aucune pour.
13	San Miguel Acatán	1 décembre 2007	12 854 personnes ont voté contre la mine, 7 pour.
14	San Juan Ixcoy	13 mai 2008	12 011 personnes ont voté contre la mine, 16 pour.
15	Tectitán	27 juin et 2 juillet de 2008	Mobilisation
16	Chiantla	13 juillet 2008	31 817 personnes ont voté contre la mine, 9 pour.
17	Jacaltenango	26 juillet 2008	27 252 personnes ont voté contre la mine, aucune pour.
18	Santa Ana Huista	6 août 2008	4 696 personnes ont voté contre la mine.
19	Aguacatán	3 octobre 2008	23 523 personnes ont voté contre la mine, aucune pour.
20	San Pedro Soloma	17 octobre 2008	23 764 personnes ont voté contre la mine, 4 pour.
21	Cuilco	25 octobre 2008	12 703 personnes ont voté contre la mine.
22	Santa Bárbara	28 novembre 2008	10 236 personnes ont voté contre la mine.
23	San Rafael Petzal	10 janvier de 2009	Non publiés à ce jour.
24	San Rafael La Independencia	28 avril de 2009	5 831 personnes ont voté contre.
Quantité	Quiché	Date	Caractéristiques
1	Ixcán	30 avril 2007	21 115 personnes (89,73% de la population) ont voté contre les méga-projets, l'exploitation pétrolière et la construction de barrages hydro électriques.
Quantité	Zacapa	Date	Caractéristiques
1	Río Hondo	3 juillet 2005	Consultation des habitants avec la participation du Tribunal Suprême électoral, pour demander à la population son avis sur la construction de barrages hydroélectriques. 2735 personnes ont voté contre l'hydroélectricité ; 74 personnes ont voté pour.
Quantité	Sacatepéquez	Date	Caractéristiques
1	San Juan Sacatepéquez	13 mai 2007	12 communautés situées dans la partie occidentale de la municipalité de San Juan Sacatepéquez ont participé à la consultation, soit 8 952 habitants. 8 948 ont voté contre, 4 pour.

Source : Élaboration propre sur la base d'informations de l'observation et des données fournies par l'Assemblée Départementale de Huehuetenango. 2009.



Photo: James Rodriguez - www.mimundo.org

Des habitants participent à la consultation de Nentón, Huehuetenango

Des organisations internationales et nationales, ainsi que des organisations locales ont été invitées par les commissions organisatrices des consultations, à participer aux consultations en tant qu'observateurs. La présence de ces organisations en tant que témoins des consultations est une expression de solidarité avec ces mouvements de résistance indigène et populaire.

Le Conseil des Peuples de l'Occident est une initiative de plusieurs municipios qui ont réalisé des consultations communautaires contre l'activité minière dans les municipios de San Marcos et Huehuetenango. C'est l'un des principaux instruments mis en place pour développer des stratégies, planifier des actions et partager des expériences sur la résistance à l'exploitation des ressources naturelles, éléments clés dans les processus de consultations de l'Altiplano occidental du Guatemala.

Récemment, ce Conseil a pris position sur les consultations communautaires et face à une série de réformes de la Loi minière qui apparaissent dans le rapport de la Commission de l'énergie et des mines du Congrès de la République :

Les populations qui ont organisé des consultations maintiendront en vigueur leur sentiment de rejet des activités minières, demanderont le respect de leurs droits, en tant que peuples indigènes, à la liberté d'expression et de décision, et réaffirment leur engagement à la défense et à la protection des biens naturels nationaux ;

La Commission de l'énergie et des mines du Congrès de la République a donné un avis favorable concernant l'initiative de réformer la loi minière, fondée sur les recommandations de la Table ronde sur la mine, à laquelle n'ont jamais participé les communautés affectées ni celles où l'on pense implanter des projets d'exploitation¹⁸.

18. Déclaration du Conseil des Peuples d'Occident, 24 février 2009.

IV. La mine Marlin de Montana Exploradora S.A. : exemple de San Miguel Ixtahuacán

1. Antécédents

Chronologie du projet Marlin

- 1996 : Début des activités de prospection par l'entreprise Francisco Gold Corporation et sa filiale Montaña S.A. dans les municipios de Sipakapa et San Miguel Ixtahuacán.
- 1997 : Approbation par le Congrès de la République du Guatemala du décret de loi 48-97, qui régule l'activité minière.
- 1998 : Montaña engage la société Peridot S.A. pour acheter des terrains dans la zone envisagée pour la construction du projet Marlin.
- 1999 : Francisco Gold Corporation, basée aux Etats-Unis, acquiert Montaña Exploradora.
- 2002 : Fusion de Francisco Gold Corporation et de Glamis Gold Ltd.
- 2003 : Peridot a acheté les droits sur près d'une cinquantaine d'hectares vendus pour 9 millions de quetzales.
- 2003 : Une étude d'impact environnemental et social (EIAS) est élaborée et validée par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles (MARN). La licence d'exploitation de la mine est approuvée par le Ministère de l'Énergie et des Mines (MEM). La première mine à ciel ouvert est construite dans le département de San Marcos.
- 2005 : L'International Finance Corporation (IFC) de la Banque mondiale prête 45 millions de dollars à l'entreprise.
Les opérations commerciales débutent, la durée de vie « utile » de la mine est estimée à 10 ans.
- 2006 : Glamis Gold Ltd. fusionne avec la société canadienne Goldcorp Inc.
- 2008 : En mai, la production de l'entreprise atteint les 500 000 onces d'or produites depuis le début de ses opérations, alors que la valeur de l'or atteint 900 dollars l'once.¹⁹
- 2009 : L'entreprise achète de nouveaux terrains près de la mine Marlin.²⁰

Source : Elaboration propre

19. Association pour la Promotion et le Développement de la Communauté (CEIBA). « La route de l'or ». Éditions CEIBA 2008, page 8, Guatemala.
Voir aussi : Goldcorp Inc., <http://www.goldcorpguatemala.com>.

20.. Réunion avec des chefs d'ADISMI, San Miguel Ixtahuacán, 3 mai 2009

Montaña Exploradora extraie et exploite principalement de l'or et de l'argent, dans une mine à ciel ouvert, avec une série de tunnels. La production commerciale a commencé en 2005, et prévoit d'exploiter le site pendant 10 ans. Ses activités occupent environ 85% du territoire de San Miguel Ixtahuacán et 15% de Sipakapa.

La multinationale canadienne a déclaré avec fierté :

Goldcorp est l'entreprise qui produit des onces d'or aux coûts les plus bas et avec la croissance la plus élevée du monde, avec des opérations et des projets de développement dans des pays stables du continent américain. Plus de 70% des réserves de l'entreprise se trouvent dans des pays signataires du traité de libre échange de l'Amérique du Nord. Goldcorp est en bonne position pour atteindre une croissance et un développement durables, donnant les résultats les plus élevés de l'industrie à ses actionnaires²¹.

2. Les acteurs de la résistance

L'Alcaldia del Pueblo

L'Alcaldia del Pueblo (que l'on pourrait traduire par « Juridiction du peuple ») est une instance de représentation des autorités indigènes au niveau municipal et communautaire, qui perpétue les traditions et les pratiques anciennes fondées sur le droit coutumier. A San Miguel Ixtahuacán, elle s'est formée fin 2007 avec les maires indigènes de 59 communautés d'ethnie Mam du municipio.

Les membres de l'Alcaldia del Pueblo se réunissent chaque semaine pour discuter des différents problèmes qui affectent les habitants du municipio, l'impact de la mine étant un sujet abordé régulièrement.



PHOTO: Derechos en Acción, Guatemala

Réunion dans la Maison du Peuple, décembre 2008.

21. Traduit de l'anglais : Site Goldcorp Inc. "Fact Sheet" http://www.goldcorp.com/_resources/fact_sheet.pdf



L'Association de développement intégral de San Miguel Ixtahuacan (ADISMI)

L'organisation s'est créée en 1985. Elle a pour objectif principal le renforcement du droit indigène au sein du système juridique Maya Mam et l'institutionnalisation des juridictions communales, faisant la promotion de la participation indigène aux institutions locales pour la défense et la protection du patrimoine Mam.

L'organisation a orienté son travail autour de la question minière à partir de 2005, coïncidant ainsi avec le début de l'activité minière sur son territoire et l'inquiétude croissante autour des possibles impacts négatifs de cette industrie d'extraction.

3. Le droit au consentement préalable, libre et éclairé et l'appropriation des terres

**" Maintenant nous n'allons plus pouvoir
exister comme une communauté...
Nous devons nous déplacer... "**

Maire indigène de San José Ixcániché, San Miguel Ixtahuacan, 9 novembre 2008.

Les territoires des municipios de San Miguel Ixtahuacán et de Sipakapa où est installé le projet minier Marlin, se situent dans une région reculée, montagneuse, principalement forestière, du nord-ouest du département de San Marcos, dans l'ouest du Guatemala, à quelques 2000 mètres d'altitude. Une grande partie de la région est habitée par des paysans indigènes

Maya Mam (San Miguel Ixtahuacan) et Maya Sipakapense (Sipakapa). 97% de la population de San Miguel, estimée à 34 500 habitants, vit dans la pauvreté, dont près de 79% dans une extrême pauvreté²².

Selon les témoignages entendus dans la région de San Miguel Ixtahuacán et de Sipakapa, le gouvernement n'a jamais consulté la population locale avant d'octroyer des permis de prospection et des licences d'exploitation minières aux multinationales. Dans plusieurs réunions observées par ACOGUATE entre 2007 et 2009, beaucoup de personnes mécontentes de la présence de la mine Marlin ont affirmé que l'entreprise ne leur avait pas non plus donné une information complète sur l'impact global de l'activité minière. Ce manque d'accès à l'information a également été critiqué en 2004 par l'expert en hydrologie Robert Moran, dans une révision de l'étude d'impact environnemental et social (EIAS) réalisé par Montaña.

Depuis lors, au niveau individuel et communautaire, différentes formes de sollicitudes et de conflits ont vu le jour pour qu'ils puissent se prononcer sur l'exploitation de la mine sur leur territoire. Le 30 avril 2008, plus de 300 personnes se sont réunies en assemblée à San Miguel Ixtahuacan pour écouter des témoignages d'habitants affectés par les opérations minières, et pour demander au gouvernement municipal d'organiser une consultation communautaire afin de savoir ce que toute la population de San Miguel pensait de cette exploitation minière à ciel ouvert sur son territoire²³.

A ce jour, la consultation communautaire a eu lieu dans certaines communautés, appuyées par les leaders communautaires, ADISMI, le Diocèse de San Marcos (Commission Pastorale Paix et Ecologie-COPAE) et la paroisse de San Miguel Ixtahuacán. Pourtant, elle n'a pas été faite dans la plupart des communautés car, selon des représentants de ADISMI, «l'entreprise essaye d'empêcher ces processus de

22. MECAPAL. Chiffres sur la population et le Développement économique du département de San Marcos, en ligne, <http://www.mecapal.org/sanmarcos/>

23. R.E. Moran. « Nouveau Pays, la même Histoire : Révision de l'EIA du Projet Glamis Gold Marlin », Guatemala, Etats-Unis, février 2004

Paysan observant le site d'exploitation
du projet Marlin,



PHOTO: ACOGUATE mai 2008 San José Ixcániche, San Miguel Ixtahuacán.

décision communautaire et continue d'œuvrer sans le consentement préalable, libre et informé des populations et des communautés affectées ».²⁴

L'achat de terrains et de terres fut un sujet sensible pour les paysans de la région. Le rapport sur Montaña qu'a rédigé l'International Finance Corporation (IFC) de la Banque Mondiale, estime que :

*Les paysans ont préféré recevoir de l'argent au lieu d'être réinstallés ailleurs, grâce au bon prix donné pour des terres peu arables et parce que l'attachement culturel à la terre n'était pas très fort.*²⁵

Pourtant, beaucoup d'habitants et d'habitantes ont affirmé dès 2007 que les 4000 quetzales qu'ils ont reçu pour chaque cuerda²⁶ était un prix bas, d'autant plus quand on connaît la valeur élevée de chaque once d'or extraite de leurs terres. D'autres regrettent d'avoir vendu leurs terres et déclarent que la vente ne s'est pas faite de

façon volontaire, mais par des tromperies, des menaces et des pressions de la part de cadres ou de travailleurs de l'entreprise, sans compter qu'on ne leur avait pas toujours signalé que les terres étaient achetées pour la prospection et l'exploitation minière.

Selon des paysans et des paysannes des communautés Agel et San José Nueva Esperanza :

*Un étranger est venu nous dire que c'était pour travailler la terre, pour semer des cultures maraîchères et des orchidées.*²⁷

D'autres habitants de la région ont raconté que :

*Des travailleurs de l'entreprise avaient fait pression sur eux pour qu'ils vendent, affirmant qu'aucun document officiel ne les protégeait, et que le terrain serait affecté à une activité minière de toute façon, et qu'ainsi ils n'avaient pas d'autre choix que de vendre*²⁸.

24. Réunion avec des chefs d'ADISMI, San Miguel Ixtahuacán, 3 mai 2009

25. "In many cases, cultural attachment to the land is not strong". Montana Exploradora de Guatemala S.A., Marlin Mining Project, Land Acquisition Procedures, Guatemala, 20 février 2004, page 3.

26. Unité de mesure utilisée au Guatemala équivalent à 20 mètres carrés.

27. « Les Communautés touchées par la mine Marlin, Impact Négatif de la mine », avril 2009, Maquivil, vidéo, 13min.²⁷

28. Témoignages recueillis le 18 mars 2007, San Miguel Ixtahuacán. Voir aussi : « Communautés en Résistance et Association de Développement Intégral San Miguel Ixtahuacán. « Les impacts négatifs de la Mine Marlin en Territoire Mam et Sipakapense », Guatemala, octobre 2007.



PHOTO: ACOGUATE, 2008.

Paysan de la région de San Miguel Ixtahuacán devant sa maison fissurée.

Par ailleurs, l'achat des terrains s'est fait de maison en maison, et de famille en famille, pour négocier bilatéralement la vente des terrains. Et ce, sans avoir réglé préalablement la question de l'existence d'un titre collectif de propriété de ces terrains. Selon l'étude de l'anthropologue néerlandais Joris Van der Sandt²⁹, le municipio de San Miguel Ixtahuacán a un titre de propriété municipal en vigueur depuis le début du XXe siècle, lequel a été ignoré aussi bien par l'entreprise que par l'État guatémaltèque.

Aujourd'hui, des communautés et des familles sont encore soumises au processus d'extension probable des opérations minières de Montaña. Pour les habitants, cet élargissement des opérations représente un danger permanent et une aggravation des impacts environnementaux et sociaux. Selon des leaders communautaires, des travailleurs et des travailleuses de la mine qui vivent dans des communautés voisines de la mine, se sentent contraint de vendre leur terrain pour

que l'exploitation s'étende hors du chantier principal, craignant de perdre leur emploi.³⁰

4. Conflictualité et tension sociale

"C'est toujours l'opresseur, jamais l'opprimé, qui détermine la forme de la lutte"

Nelson Mandela

Dans le cadre du travail d'observation à San Miguel Ixtahuacán, nous avons pu constater une situation sociale hautement conflictuelle dans les communautés qui entourent la mine mais aussi dans tout le municipio. Dans un document élaboré par ADISMI en 2007, différents aspects négatifs se distinguent particulièrement comme conséquences de l'activité minière imposée aux communautés Mam et Sipakapense :

(L'activité minière) affecte le travail agricole qui est la base des familles et des cultures ;

29. Joris Van der Sandt. "Droits territoriaux collectifs et illégalité de l'acquisition de la terre par le projet Marlin à San Miguel Ixtahuacán et Sipakapa". (Borrador), Guatemala, 2008, page 17.

30. Témoignage de deux maires indigènes pendant une réunion dans la Maison du Peuple, 9 novembre 2008.

menace le droit à la vie en ayant un impact substantiel sur la santé ; crée une atmosphère qui tend à générer des assassinats et des conflits, avec des systèmes juridiques discriminatoires qui favorisent les secteurs les plus puissants ; et provoque la rupture du tissu social (création de divisions entre membres d'une même communauté, jusqu'entre les membres d'une même famille) et des déplacements forcés, provoquant une désintégration sociale, parmi d'autres graves violences.³¹

L'analyse de ce conflit mène à l'analyse de facteurs liés à l'activité minière et à la présence de l'entreprise, qui sont déterminants pour comprendre la situation actuelle des communautés. Les principaux éléments du conflit social que nous observons à San Miguel Ixtahuacán sont les suivants :³²

- ▶ Accusations, intimidations, menaces et attaques physiques, verbales et écrites contre des leaders communautaires, des membres de l'église catholique et de l'Alcaldia del Pueblo, ainsi que des leaders d'ADISMI, en raison de leur prise de position sur la mine et les dégâts qu'elle cause.
- ▶ Conflits et menaces entre les travailleurs de la mine et les riverains qui se sont déclarés contre l'activité minière, fondés sur la tension entre les dépendances économiques produites par la mine et les dégâts qu'elle fait dans la région.
- ▶ Comme conséquence du conflit et des accusations réciproques entre familles et communautés, différentes actions ont été entreprises pour porter préjudice à d'autres habitants, par exemple par des coupures d'eau potable, ce qui augmente

le niveau de confrontation.

- ▶ Criminalisation et intimidation des paysans qui rejettent l'activité minière ou les dégâts qu'elle cause.

L'étude d'impact social et environnemental présentée en 2003 par Montaña réduisait les impacts sociaux négatifs potentiels aux effets provoqués par l'arrivée de « quelques travailleurs étrangers »³³ dans la région, sans mentionner quels en seraient ces effets. Pourtant, et selon des habitants de San Miguel Ixtahuacán, l'augmentation de l'insécurité locale a coïncidé avec l'arrivée de l'entreprise.

Un représentant de l'Alcaldia del pueblo indiquait en 2008 que l'augmentation de la violence et de l'insécurité peuvent s'expliquer en partie par le fait que quelques travailleurs de la mine utilisent leur salaire pour s'acheter de l'alcool et des armes, ce qui s'avère être un mélange dangereux.³⁴ Devant l'augmentation de l'insécurité, des habitants et des habitantes de San Miguel Ixtahuacán ont créé une commission de sécurité civile qui patrouille la nuit dans les rues du village, « pour veiller à la tranquillité du peuple ». Des membres d'ADISMI et de l'Alcaldia del pueblo³⁵ ont évoqué l'apparition de maisons de prostituées centro-américaines et guatémaltèques dans le village de San Miguel Ixtahuacán, avant que des habitants et des représentants obligent leur fermeture.³⁶

31. Communautés en Résistance et Association de Développement Intégral San Miguel Ixtahuacán, op. cit., pages 2-3.

32. Ces éléments sont documentés par la suite dans les sections 8 à 11 de ce chapitre

33. Montana Exploradora de Guatemala S.A., « Projet minier Marlin », Etude d'impact environnemental et social (EIAS), Résumé exécutif, Guatemala Ciudad, juin 2003, page 17.

34. Témoignage d'un maire indigène pendant une réunion dans la Maison du Peuple, 9 novembre 2008.

35. Idem.

36. Idem

5. Le développement, pour qui ?

“ Avec ce projet, un investissement important sera généré et il y aura des attentes d’autres entreprises minières pour investir dans le pays, ce qui améliorera la situation commerciale et rendra possible la diminution du chômage, particulièrement dans les zones rurales du pays ”

*Montaña Exploradora Guatemala S.A
ELAS, 2003*

“ Le développement c’est trois morts, plus de cent maisons fissurées, des sources d’eau asséchées... Est-ce cela le développement ? ”

Vinicio López³⁷, Sipakapa, 18 juin 2008

La région de San Miguel Ixtahuacán a souffert d’une carence historique, que ce soit en attention ou en investissement

gouvernemental sur le plan social. Dans un contexte de pauvreté extrême, de manque d’accès à la santé publique et à une éducation de qualité, les projets financés par l’entreprise Montaña et ceux implantés par la Fondation Sierra Madre semblent fondamentaux. Pour ceux qui s’opposent à ces investissements, les critiquer peut mener à une répression sociale.

La Fondation Sierra Madre représente la face sociale de Montaña Exploradora pour les communautés de la région. Si cette fondation joue bien un rôle apparemment important en terme d’investissement social dans les communautés, selon Aniseto Lopez, ex-maire indigène et leader communautaire, il semble que sa mission sous-jacente soit d’obtenir une licence sociale de la population pour que l’entreprise puisse continuer à opérer et à s’étendre sans problème. Ces programmes sociaux incluent le paiement du salaire de certains instituteurs et institutrices, un centre de santé implanté dans le chef-lieu du municipio ainsi que de petites donations directes aux Comités communautaires de développement, entre 16 000 quetzales et 36 000 quetzales par mois, spécialement dans les zones identifiées par l’entreprise comme « zone verte »³⁸. Certaines des zones ont rejeté



PHOTO: ACOGUATE

Construction d’un « centre urbain » dans la communauté de San José Nueva Esperanza, San Miguel Ixtahuacán, une partie de l’investissement social de Montaña, septembre 2008.

37. Ex coordinateur de la Commission Pastorale Paix et Écologie (COPAE), Diocèse de San Marcos.

38. La zone verte est considérée par l’entreprise Montaña comme la zone plus proche de la mine

39. Entrevue avec un représentant d’ADISMI le 2 février 2009.



PHOTO: James Rodriguez www.mimundo.org

“ Pour nous à Goldcorp, l’important c’est le développement ». Légende d’un panneau publicitaire de Goldcorp Inc., Ciudad de Guatemala.

ces donations, d’autres les ont acceptées.³⁹

Certains habitants de San Miguel Ixtahuacán soulignent que le « développement » promis, et largement mis en avant par l’entreprise, ne correspond pas à la situation générale des membres de la communauté : beaucoup de ceux qui ont vendu leur terre n’ont pas pu en obtenir une autre de bonne qualité ; certains qui ont travaillé dans la mine ont été renvoyés et, pour une majorité, il ne reste plus qu’à aller travailler dans les maquilas, ces usines textiles répandues en Amérique centrale, ou à émigrer.⁴⁰

En mai 2007, un ex-travailleur de la mine rapportait qu’il avait été contraint à cesser de travailler à la suite de l’apparition de maux de tête et de saignements de nez, symptômes qu’il attribuait au fait d’avoir eu à manipuler régulièrement des produits chimiques dans le cadre de son travail pour l’entreprise. Cet homme avait l’intention de quitter la région

pour se rendre à la capitale afin d’y démarrer un commerce ou de partir pour les États-Unis, n’ayant d’autre alternative.⁴¹

Il existe de nombreuses préoccupations concernant les dommages à long terme susceptibles d’être causés par l’activité minière, notamment liées à la raréfaction de l’eau, la diminution du rendement agricole, la déforestation et la pollution de l’environnement, ainsi qu’aux maladies pouvant affecter les animaux domestiques tout comme la santé humaine, incluant celle des travailleurs de la mine.⁴² L’augmentation de la violence et des conflits communautaires ainsi que la militarisation des communautés furent également mentionnées.

La Loi sur l’activité minière⁴³ offre des conditions optimales aux entreprises afin que ces dernières viennent investir au Guatemala.⁴⁴ De toutes ces conditions, la question des

40. Témoignages recueillis au cours d’une rencontre avec des voisins résistants d’Agel, 10 mai 2007.

41. Idem.

42. Témoignage recueilli pendant une réunion avec des chefs d’ADISMI et de la Mairie du Peuple, San Miguel Ixtahuacán, 3 mai 2009.

43. Décret 48-97 de 1997

44. Article 86 : « Le titulaire pourra importer sans taxes et droits tarifaires les outils de production, les machines, l’équipement, recharges, accessoires, matériels et explosifs qui sont utilisés dans ses opérations minières. »

Article 71 « Le titulaire pourra utiliser et profiter de manière rationnelle de l’eau pourvu que l’exercice permanent d’autres droits n’en soit pas altéré. »

Article 30 « Lors de la découverte de minéraux différents de ceux autorisés dans la licence d’exploitation, le titulaire aura le droit de se développer pour intégrer les nouveaux minéraux tel quel. »



PHOTO: ACOGUATE

Le réservoir d'eaux usées représente l'une des plus grandes peurs des communautés, dû au fait qu'il contient une grande quantité de déchets de l'activité minière, mélangés à l'eau et au cyanure.

redevances a fait l'objet des critiques les plus virulentes, puisque n'importe quelle entreprise exploitant des minéraux ne doit payer à l'État qu'un impôt de 1% sur la production, pourcentage ensuite divisé également entre la municipalité et les autorités nationales, à savoir 0,5% respectivement.

6. Les impacts environnementaux de l'activité minière

"Où irons-nous lorsqu'il n'y aura plus de terre?"

Paysan de la communauté Paraje Ixbscail, San Miguel Ixtahuacán, 6 avril 2008

En raison de l'échelle de l'exploitation, du volume de roche extraite, des déversements

d'eau contaminée et de la taille du réservoir d'eaux usées, les communautés, les personnes, leurs activités économiques ainsi que les modes de vie que l'on retrouve dans le bassin du Rio Cuilco sont hautement compromis par les opérations de l'entreprise minière.

COPAE, Rapport de contrôle de la qualité de l'eau, Guatemala, 2008, p. 47

Montaña Exploradora exploite un ravin comptant soixante puits à ciel ouvert, dans lesquels des explosifs sont introduits, explosifs que l'on fait détonner à sept mètres de profondeur.⁴⁵ Au terme des 10 années d'exploitation, la mine laissera dans les montagnes un grand trou de 500 mètres carrés, un réservoir de boue de 1 500 mètres carrés, ainsi que des millions de tonnes de déchets,⁴⁶ transformant profondément le

45. Audition Publique, Tribunal latino-américain de l'Eau. Antigua Guatemala 12 septembre 2008. Verdict du cas : Industrie minière à ciel ouvert dans le bassin de la rivière Cuilco et de la Rivière Tzala. Communes Sipakapa et San Miguel Ixtahuacán, Département de San Marcos, République du Guatemala. p. 2. <http://www.tragua.com/archivos-tla/audiencia-2008-guatemala/veredictos/veredicto-rio-cuilco.pdf>

46. Voir R. Moran (2004), op. cit., page 7. À la fin de l'exploitation on estime que les résidus des produits seront de 23 à 27 millions de tonnes.

Selon l'expert Robert Moran : Il n'existe aucune étude géochimique détaillée sur ces volumes massifs de résidus de déchets.

Moran, précise : Les résidus de déchets resteront sur ce site pour toujours - bien longtemps après qu'il y ait des fonds alloués pour entreprendre un assainissement du site

site. La compagnie a cependant conclu que :

« les zones où des altérations de l'environnement seront visibles n'ont pas de valeur touristique et sont peu fréquentées ». »⁴⁷

Pour les populations mayas habitant ces montagnes depuis des générations et détenant des droits acquis sur ces territoires, cette altération de l'environnement est préoccupante.

Il n'existe actuellement aucun contrôle réel de la part du gouvernement et de son Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (MARN, de son sigle en espagnol). Face à cette situation, l'équipe technique de la Commission pastorale pour la paix et l'écologie (COPAE, de son sigle en espagnol), du diocèse de San Marcos, a entamé en 2007 un processus de contrôle de la qualité de l'eau des rivières et ruisseaux situés à proximité de la mine.

« On peut voir maintenant que les communautés de ce lieu ont réellement disparu, le territoire ressemble à un désert, cela fait de la peine. Maintenant, je ne peux vraiment plus vivre dignement ici »⁴⁸

La question de l'eau est de la plus haute importance, s'agissant d'une ressource naturelle dont la préservation constitue une responsabilité de l'État. Les garanties de protection de cette ressource, tant en termes de qualité que de quantité, sont pratiquement absentes du projet Marlin, qui détient l'autorisation d'utiliser la quantité d'eau qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de ses opérations. Selon les membres des communautés, au moins huit puits d'eau se sont asséchés depuis le début de l'exploitation minière, notamment la source Xkus, qui approvisionnait le ruisseau

Quivichil⁴⁹.

Il n'existe actuellement aucun contrôle réel de la part du gouvernement et de son Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (MARN, de son sigle en espagnol).⁵⁰ Face à cette situation, l'équipe technique de la Commission pastorale pour la paix et l'écologie (COPAE, de son sigle en espagnol), du diocèse de San Marcos, a entamé en 2007 un processus de contrôle de la qualité de l'eau des rivières et ruisseaux situés à proximité de la mine. Au terme d'une année d'observation, les premiers résultats ont démontré :

La présence de métaux lourds tels le fer, l'aluminium, le manganèse et l'arsenic [...] en concentrations surpassant les limites permises selon les normes établies par la Banque Mondiale pour l'exploitation minière à ciel ouvert, par l'agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA, de son sigle en anglais), par le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (MARN) du Guatemala, ainsi que les normes régissant la qualité de l'eau potable au Canada, au Guatemala et aux États-Unis.

La COPAE a conclu en octobre 2008 que la qualité de l'eau de la région n'était pas adéquate pour la consommation humaine, et que la présence de métaux comme l'arsenic pourrait s'expliquer par :

Le déversement d'eaux contaminées dans ces ruisseaux, des processus d'infiltration ou de lixiviation ou bien par une fuite d'eau du réservoir d'eaux usées de l'entreprise minière vers un effluent comme le ruisseau Quivichil.⁵¹

Selon la COPAE, Montaña a démenti les conclusions du rapport de contrôle de qualité de l'eau par le biais d'une lettre

47. Montana Exploradora de Guatemala S.A., *ibid*, p. 21.

48. Rencontre avec un maire indigène de la Maison du Peuple, 4 février 2009.

49. Témoignages recueillis dans la région au cours de l'année 2008 ; Voir aussi : Les Communautés touchées par la mine Marlin, Impact Négatif de la mine, avril 2009, Maquivil, vidéo, 13min.27.

50. Commentaires Luis Ferraté, Ministre de l'Environnement et des Ressources Naturelles, pendant la présentation du rapport : « Surveillance et analyse de la qualité des eaux », COPAE, le Guatemala, octobre 2008.

51. COPAE, « Situation actuelle de l'eau autour de la mine Marlin, placée dans les Communes de San Miguel Ixtahuacán et Sipakapa, Département de San Marcos, Guatemala. Rapport Annuel Surveillance et Analyses de la qualité des eaux », San Marcos, Guatemala, août 2008, page 47.

envoyée à la municipalité de Sipakapa, dans laquelle l'entreprise affirmait que l'arsenic n'était pas utilisé dans le processus industriel de la mine, et que ce métal se retrouve dans l'environnement sous sa forme naturelle. Selon la COPAE, il est évident que la nature même de l'exploitation d'une mine à ciel ouvert libère les métaux toxiques contenus dans la roche extraite, ce qui peut générer un processus de drainage acide extrêmement néfaste en ce qui concerne la qualité des nappes d'eau souterraines.

7. Mécontentement provoqué par les opérations de la mine Marlin

Selon des participants au Groupe d'habitants en résistance (Grupo de Vecinos en Resistencia),⁵³ les réunions et les échanges entre les habitants de la région affectés par les activités de l'entreprise minière ont débuté en 2006. Jusqu'au début de l'année 2007, le groupe comptait quelques 600 personnes originaires de cinq communautés : Agel, Tzalem, El Salitre, San José Ixcaniché et San José Nueva Esperanza. Ces communautés ont souffert des impacts de l'extraction minière de façon particulièrement directe, étant voisines de la mine. Divers effets de l'exploitation ont commencé à être visibles à partir de 2005, notamment en ce qui concerne l'altération du site, la circulation constante de camions lourds et les multiples explosions.⁵⁴

Plusieurs habitants ont notamment remarqué l'augmentation des quantités de poussière présente dans l'air ainsi que l'augmentation de la fréquence des problèmes respiratoires⁵⁵ dans les communautés. Des

fissures apparaissent sur les murs et les planchers de plusieurs maisons⁵⁶ récemment construites, sans que l'entreprise ne montre la volonté de prêter attention à ce problème et à ses causes, malgré les réclamations faites par les personnes affectées. Selon les témoignages des habitants d'Agel, des employé(e)s de la mine ont prétendu que le volume trop élevé de la musique et des hauts parleurs durant les cérémonies évangéliques seraient sans doute à l'origine de ces fissures, ou alors ce pourrait être un mauvais travail de maçonnerie ou des tremblements de terre.

Ces réponses de l'entreprise ont provoqué un mécontentement généralisé au sein de la population.

8. Le blocage des entrées de la mine Marlin en janvier 2007

Vers la fin de l'année 2006, le Groupe d'habitants en résistance a sollicité la renégociation du prix payé pour les terres vendues ainsi qu'une compensation pour les fissures causées aux maisons voisines du site d'exploitation, entre autres requêtes.

Le matin du 9 janvier 2009, une commission rassemblant quelque 20 représentants des communautés a pu accéder aux installations et rencontrer les gérants de la mine afin de présenter leurs demandes. Le matin suivant, selon les dirigeants de cette commission,⁵⁸ l'entreprise refusait catégoriquement de renégocier le prix des terres et de payer quelque compensation que ce soit pour les dommages causés aux maisons. Les leaders présents quittèrent le site de la mine afin de se réunir avec les membres de leurs

52. Réunion avec la COPAE, Diocèse de San Marcos, 7 novembre 2008.

53. Observation d'une réunion avec 25 membres du Groupe des Voisins en Résistance, Agel, 18 mars 2007. Entre les membres présents d'ex travailleurs de l'entreprise se trouvaient.

54. Observation d'une réunion avec quelques 30 voisins touchés par la mine, San José Nuevo Ixcaniche, 10 mai 2007.

55. D'après les témoignages de promoteurs de santé rencontrés dans le village Maquivil, San Miguel Ixtahuacán, 11 mai

56. Selon le éléments rassemblés par ADISMI, les maisons fissurées dans la zone sont passées de 47 en mars 2007, à plus de 100 en juin 2008, toutes situées dans un rayon de moins de cinq kilomètres de l'emplacement d'exploitation.

57. Témoignages recueillis pendant une visite à Agel, San Miguel Ixtahuacán, 13 mai 2007.

58. Observation d'une réunion avec des voisins du Groupe en Résistance, San José Nueva Esperanza 10 mai 2007.

communautés pour divulguer les résultats de la rencontre.

Selon Fernando Pérez, leader communautaire d'Agel et ex-travailleur de la mine qui faisait partie de cette commission, les gens se dirigeaient vers leurs maisons suite à cette réunion en empruntant le chemin public qui contourne la mine lorsqu'ils furent attaqués par des membres de l'équipe de sécurité de l'entreprise, qui leur lancèrent des pierres et tirèrent des coups de feu en l'air, pour ensuite tenter d'appréhender Fernando sous le regard de plusieurs de ses compagnes et compagnons, qui intervinrent pour les empêcher.⁵⁹

En réaction à ces actions répressives et au refus de l'entreprise de négocier, des centaines de paysan(ne)s des communautés voisines décidèrent de bloquer les quatre accès à la mine dans le cadre d'une action qui dura 13 jours, au terme desquels un processus de médiation fut entamé avec le Bureau de l'ombudsman des droits humains (PDH) de San Marcos. L'arrivée de forces anti-émeutes dans la région, combinée à la promesse de Montaña de s'asseoir à la table de négociations si le blocage était levé, convainquit les manifestant(e)s de se retirer.

À la suite de cet événement, plusieurs protestataires et des membres de leurs familles furent congédiés,⁶⁰ des plaintes furent déposées au Ministère public contre 23 personnes et sept mandats d'arrêt furent émis, alors que l'entreprise ne se présentait pas à la réunion de négociations⁶¹ promise. Selon la déclaration du procureur du ministère public, durant le blocage, l'entreprise a dû « embaucher des agents de sécurité privée, occasionnant des coûts de 27 800 quetzales. Dans certains cas, à cause des conditions

climatiques, il n'a pas été possible d'utiliser un hélicoptère et il a fallu louer de petits avions, occasionnant des dépenses de 70 000 quetzales. Comme nous le savons bien au Guatemala, celui qui souhaite réaliser une expulsion doit déboursier les frais d'alimentation des policiers et les coûts de transport de ceux-ci, dans le cas présent pour un total de 45 000 quetzales, en plus de les avoir pourvus en munitions pour un montant de 5 000 quetzales ».⁶²

Les mandats d'arrêt émis contre sept personnes ont causé dans les semaines suivant les affrontements, de profonds sentiments d'angoisse et de crainte dans les communautés, non seulement parmi les accusés mais également parmi les autres personnes ayant participé au blocage de l'autoroute, sentiments qui furent exprimés au cours d'une réunion alors qu'un paysan mentionnait que :

*Plus personne ne mange tranquillement maintenant.*⁶³

Un autre paysan a affirmé que, pendant plusieurs jours, il était allé dormir « dans la montagne, comme à l'époque du conflit armé », rappelant que le 13 février 2007, des policiers étaient entrés avant 6 h du matin dans les maisons de Fernando Basilio Pérez Bamaca et d'Antonio Bamaca pour les emmener à la prison de San Marcos. Les membres du Groupe des habitants en résistance et d'autres leaders communautaires ont exprimé à plusieurs reprises leurs peurs des agents de sécurité privée de l'entreprise, l'armée et la police.

L'Unité des Défenseurs des Droits Humains du Guatemala (UDEFEUGA) propose l'analyse suivante : « *L'année dernière, dans le contexte de l'opposition à l'activité*

59. Témoignage recueilli à San Miguel Ixtahuacán, 17 juin 2008.

60. Témoignages recueillis à Agel le 13 mars 2007.

61. ACOGUATE. « Jugement de l'entreprise Montaña contre sept paysans maya mam... Stratégie de criminalisation de la protestation sociale ? », Coordination d'Accompagnement International Guatemala (CAIG), 23 décembre 2007, en ligne : <http://acoguate.blogspot.com/2007/12/juicio-de-la-empresa-minera-montana.html>

62. Déclaration du trésorier du Ministère Public, ouverture du jugement 106-2007

63. Observation d'une réunion avec des membres du Groupe en Résistance, Agel, 18 mars 2007.

minière, un nouveau cas de criminalisation, lors du blocage de la route les 10 et 11 janvier 2007, à San Miguel Ixtahuacán, a débouché sur des signalements publics et des mandats d'arrêt. Dans le cas de Montaña contre la communauté indigène, la procédure juridique s'est d'abord ouverte sur l'accusation de terrorisme, mais rapidement, au fur et à mesure de l'enquête, les charges se sont transformées en menaces et blessures légères contre les travailleurs de la mine (Janvier 2007). En décembre 2007, deux leaders ont été condamnés à titre individuel, au travers de la médiation de la PDH pour le délit qui leur était imputé.

Le dénominateur commun des cas suivis par l'Unité est que la campagne publique de diffamation se forme autour du concept de terrorisme. Les actions entreprises telles que les blocages de routes ou les manifestations sont apparentées au terrorisme, générant peur et appréhension. De plus, cette utilisation du concept de terrorisme justifie les actions légales entreprises par le Ministère Public contre les actions en question.⁶⁴

9. Criminalisation de la lutte des organisations sociales : le cas des sept paysans

L'objectif de l'entreprise était de nous intimider, afin que les populations indigènes cessent de revendiquer leurs droits. [...]. L'entreprise ne cherchait pas à trouver qui était coupable, mais bien qui allait payer⁶⁵.

René Pérez Velasquez, acquitté au terme du procès intenté par Montaña Exploradora contre 7 paysans de San Miguel Ixtahuacán, San Marcos, 2008.

En novembre et décembre 2007, ACOGUATE a observé le débat public au cours duquel sept paysans du municipio de San Miguel Ixtahuacán ont dû faire face à diverses charges criminelles portées par Montaña et le ministère public. Les paysans, parmi les centaines de manifestants présents au blocage de janvier 2007, ont été accusés de voies de fait causant des blessures graves à des agents de la sécurité privée de l'entreprise, ainsi que d'action et d'incitation à la délinquance.⁶⁶

Le 12 décembre 2007, le tribunal de San Marcos a émis une condamnation contre Francisco Bamaca et Fernando Pérez, acquittant toutefois les cinq autres accusés, faute de preuves, des accusations d'action et d'incitation à la délinquance. Au moins quatre des sept accusés étaient membres de la commission des habitants ayant approché

Procès de sept paysans de San Miguel suite aux accusations portées par Montana Exploradora de Guatemala S.A., tribunal de San Marcos, 11 novembre 2007.



PHOTO: ACOGUATE

64. Udefegua : Criminalisation du Mouvement Social, tendance croissante. Rapport publié en juillet 2008.

65. Réunion à San Marcos, 7 avril 2008.

66. ACOGUATE. « Jugement de l'entreprise Montaña contre sept paysans maya mam... Stratégie de criminalisation de la protestation sociale ? », Coordination d'Accompagnement International Guatemala (CAIG), 23 décembre 2007, en ligne : <http://acoguate.blogspot.com/2007/12/juicio-de-la-empresa-minera-montana.html>

la gérance de la mine au mois de janvier de la même année. En avril 2009, le dossier des deux condamnés était toujours en appel à la Cour constitutionnelle.

Selon l'avocat Benito Morales, de la Fondation Rigoberta Menchú Tum et représentant légal de Francisco et de Fernando, la sentence est emblématique de la fausseté des accusations pesant sur les paysans. Le dossier criminel contre les sept paysans de San Miguel s'est étiré sur plus d'un an et a occasionné des dépenses majeures en termes de temps et de ressources pour leur défense, en plus d'avoir contribué à l'épuisement des accusés et à leur stigmatisation par d'autres membres de leurs familles et de leurs communautés.⁶⁷

10. Le cas des huit femmes

En juin 2008, Montaña Exploradora a porté plainte contre huit femmes de villages voisins de la mine pour « usurpation de propriété privée ». Suite à ces plaintes, et huit jours suivant leur dépôt, le juge de San Marcos a émis des mandats d'arrêt contre ces huit femmes, mandats qui sont toujours en vigueur. Un conflit portant sur l'installation de poteaux électriques dans la communauté d'Agel à partir de 2004 est à l'origine des plaintes. L'une des huit femmes a déclaré avoir été trompée au moment de la signature en 2004 d'un contrat de servitude de passage pour le transport d'énergie électrique de 69 kW, ayant ainsi permis à l'entreprise de faire passer ses lignes de haute tension par son terrain sans se rendre compte de ce que cela impliquait.⁶⁸ Cette femme affirme que l'on ne lui a pas demandé la permission d'installer un poteau sur son terrain, et qu'elle a signé un document en blanc,



Source: James Rodríguez, www.mimundo.org

Les huit femmes de la communauté de Agel visées par des mandats d'arrêt.

67. Conférence de Presse faisant suite au jugement dans les bureaux de la Fondation Rigoberta Menchú Tum. Novembre 2007.

68. Témoignage recueilli pendant une visite à Agel, 14 mai 2007.

69. Témoignage recueilli pendant une visite à Agel, 14 mai 2007.

sans savoir ce que contiendrait le contrat⁶⁹.

Après des demandes répétées visant à obtenir de l'entreprise qu'elle retire poteaux et ancrages de son terrain, cette femme a protesté en obstruant les fils et en coupant le courant en juin 2008, action ayant motivé la plainte légale déposée par l'entreprise contre elle et contre sept autres femmes ayant également résisté de façon pacifique, empêchant notamment les employés de la mine de passer sur le terrain de cette femme. Bien que le conflit soit complexe, il démontre la volonté de l'entreprise de prendre des mesures légales contre les paysan(ne)s affectés par le projet minier. Selon certains témoignages, cette stratégie a provoqué une peur générale au sein de la population dénonçant l'entreprise pour les impacts subis.⁷⁰

En juin 2008, ADISMI, les communautés en résistance et la paroisse de l'Église catholique de San Miguel Ixtahuacán ont dénoncé par voie de communiqué que :

Les poteaux qui soutiennent les câbles à haute-tension sont sur le point de tomber sur plusieurs habitations situées sur le site.

Ils ont également critiqué publiquement les attitudes de la Police nationale civile (PNC), dénonçant sa position comme étant :

En faveur de la présence de l'entreprise minière sur notre territoire, agissant brutalement, menaçant des dizaines d'enfants avec des gaz lacrymogènes. En plus d'avoir fait usage de la force contre les femmes ayant mené une action pacifique pour manifester leur refus de permettre à l'entreprise d'entrer dans leur communauté et leur territoire.⁷¹

Les poteaux qui soutiennent les câbles à haute-tension sont sur le point de tomber sur plusieurs résidences situées sur le site.

11. Pressions et intimidations contre le leadership communautaire

Le thème de l'exploitation minière a provoqué de grandes divisions au sein des communautés de la région, particulièrement entre les travailleurs et travailleuses de la mine et les habitants et leaders ayant exprimé leur mécontentement face à la présence de Montaña et sa manière d'agir. Ces divisions ont donné lieu à des accusations et à des intimidations, allant jusqu'à la profération de menaces de mort contre des opposants de la mine.

Pour « démanteler cette résistance », Montaña a lancé une campagne de séduction. L'entreprise offre du travail aux leaders s'opposant à sa présence et leur promet des projets de développement pour leurs communautés. Vers la fin de l'année 2008, le Premier Maire de la Maison du peuple, Leonardo Velásquez, qui avait auparavant démontré sa préoccupation face aux impacts négatifs de l'entreprise transnationale, s'est joint à l'équipe de relations communautaires de celle-ci, ce qui fut interprété par les autres maires indigènes comme un exemple particulièrement révélateur de cette stratégie de cooptation des leaders :

L'entreprise achète la conscience des leaders afin que ceux-ci ne puissent pas hausser la voix ; alors ils font ce que la mine veut. La mine donne de l'information, coopte les leaders avec des petits projets et mène ensuite ses campagnes d'information par différents moyens, ce qui encourage les gens à avoir confiance. Le problème est le manque d'information réelle, c'est ce qui génère de la confusion.⁷⁴

70. Témoignage d'une femme d'Agel donné devant le Tribunal Permanent des Peuples, Ville de Guatemala, 10 octobre 2008.

71. ADISMI. « Discours public en faveur des Communautés touchées par l'industrie minière à ciel ouvert, San Miguel Ixtahuacán, San Marcos, juin 2008.

72. Rencontre avec un maire indigène de la Maison du Peuple, 4 février 2009.

73. Réunion dans la Maison du Peuple avec Aniseto Lopez, Francisco Bamaca et Javier de Leon, 9 novembre 2008.

74. Rencontre avec Aniseto Lopez de la Maison du Peuple, 4 février 2009.

Quelques exemples de menaces et d'intimidations observées dans la zone de la mine

Surveillance et intimidation

- ▶ Le 17 mars 2007, des membres de la COPAE passaient sur le chemin public près de la mine, en compagnie d'un groupe de coopérants. Derrière eux, il y avait une camionnette avec à son bord des personnes qui les filmaient.
- ▶ Dans le courant des mois de juillet et d'août 2008, un maire indigène a reçu plusieurs appels téléphoniques

de travailleurs et travailleuses de l'entreprise Montaña Exploradora de Guatemala S.A., incluant la secrétaire du bureau d'information de l'entreprise, lui disant qu'elle désirait le rencontrer dans le village de San Miguel Ixtahuacán. Juste après l'appel, le maire a reçu un message texto sur son cellulaire qui l'avait « d'arrêter de faire chier ». Le message a été envoyé à partir d'un autre numéro de cellulaire.

Menaces directes et indirectes

- ▶ Le 12 mars 2008, Javier de León, un leader communautaire, rentrait chez lui après s'être réuni avec des personnes affectées par la mine dans la communauté d'Agel, lorsqu'il s'aperçut qu'une motocyclette conduite par le frère d'un travailleur de la mine changea de direction pour se diriger sur lui, démontrant l'intention de le renverser. Cet incident a été dénoncé au bureau de l'ombudsman des droits humains (PDH) le 16 avril 2008.
- ▶ Le 29 mars 2008, M. Samuel Lorenzo, habitant du village de Maquivil et dont le père travaille pour la mine, s'est approché de Javier de León au marché local, en lui disant :

Si je veux, je peux te tuer, je t'envoie deux balles et ça ne me fera pas de peine.

En disant ces mots, il fit la gestuelle de dégainer un pistolet. L'incident a été dénoncé au bureau de

l'ombudsman des droits humains (PDH) le 16 avril 2008.

- ▶ Le matin du 30 mars 2008 se tenait la seconde réunion de la Maison du Peuple à San Miguel Ixtahuacán. Deux employés du service de sécurité de la mine Marlin y assistèrent. Selon le témoignage du secrétaire de la communauté de Maquivil, le même jour, vers 17h, une voiture aux vitres teintées s'est stationnée aux abords du cimetière du village de Maquivil. À l'arrivée du véhicule du secrétaire, une personne dans le véhicule blindé lui fit signe de s'arrêter et un autre occupant en descendit en pointant une arme vers le fils cadet du secrétaire qui conduisait. L'homme demanda si Javier de León était dans la voiture car ils le recherchaient. C'est à ce moment que le secrétaire s'aperçut que plusieurs hommes armés étaient à bord du véhicule blindé. L'incident fut dénoncé le 16 avril 2008 au bureau de l'ombudsman des droits humains (PDH) de la capitale.

Menace contre Monseigneur Ramazzini

- ▶ Le 31 mars 2008, dans la ville de San Marcos, une sœur appartenant au Diocèse de San Marcos a été l'objet d'intimidations par des personnes qui lui ont bloqué le passage en voiture. Leur but était que la sœur puisse transmettre à Monseigneur Álvaro Ramazzini une menace de mort :

Dis-lui à ce curé (suivi de paroles d'insultes) qu'il arrête de se mêler de ce qui ne le regarde pas car ses jours sont comptés.

- ▶ Parmi les raisons possibles ayant entraîné cette menace, figure la reprise de discussion du projet de loi sur l'activité minière au Congrès de la République, thème sur lequel Monseigneur Ramazzini s'est engagé. cela lui vaut un long historique de menaces pour ses dénonciations concernant l'activité minière.
- ▶ Rappelons également qu'à la fin du mois de janvier 2005, Monseigneur Álvaro Ramazzini fait l'objet

Quelques exemples de menaces et d'intimidations observées dans la zone de la mine

d'une tentative d'assassinat, à cause de son appui aux paysans de la région en lutte contre le développement de l'exploitation minière, en particulier à San Marcos, de son implication dans différents conflits de terres, ainsi que pour son appui juridique à des paysans sans terre. Plus récemment, dans l'une de ses déclarations publiques en janvier 2008, Monseigneur Ramazzini a manifesté sa satisfaction du fait de la possible élection du Comité Civique de Sipakapa (CCS). Cela s'est

concrétisé par l'élection de M. Delfino Tema Bautista comme Maire de Sipakapa le 15 janvier 2008. Plusieurs célébrations ont été organisées, dont une messe dite par Monseigneur Álvaro Ramazzini.

Une plainte a été déposée au Ministère Public par la soeur, le 3 avril 2008.

Extorsion

- ▶ Le 26 octobre 2008, alors qu'un maire indigène sortait d'une réunion du Conseil des peuples de l'occident du Quiché, deux policiers l'interceptèrent à San Pedro Sacatépequez et le firent monter dans une voiture privée à bord de laquelle se trouvaient deux inconnus, apparemment dans le but de l'emmener chez un juge. Les deux hommes lui dirent que des charges pesaient contre lui et qu'il en connaîtrait la nature une fois au tribunal.
- ▶ En chemin, les deux inconnus lui dirent qu'ils connaissaient son rang (maire), qu'il devait être bien respecté de la communauté et que pour cette raison seulement ils ne lui voulaient aucun mal. Mais ils cherchèrent tout de même à l'inquiéter en ajoutant :

Quel dommage que l'on soit dimanche aujourd'hui et qu'il n'y aura aucun juge sur place, vous aurez probablement à passer la nuit en prison et à attendre lundi⁷⁵.

- ▶ Ils stoppèrent ensuite le véhicule au bord du chemin en lui disant que pour 1000 quetzales ils seraient en mesure de régler l'affaire et le laisseraient en liberté. Finalement, le maire leur donna 500 quetzales et les deux hommes le laissèrent sur le chemin du retour au terminus de San Pedro, lui conseillant de marcher jusqu'à sa maison sans faire de problème. Juste après, le maire aperçut les deux hommes discuter avec les deux policiers qui l'avaient interpellé. L'extorsion ne fut pas dénoncée au Ministère public, de peur de représailles.
- Source : élaboration à partir du témoignage de la victime.*

12. Regain de tensions autour d'un conflit de terres

Le 19 mai dernier, Montaña Exploradora installait des machines et de l'équipement sur un terrain du village de Sacmuj, dans le municipio de San Miguel Ixtahuacán, avec

l'objectif de réaliser des travaux d'exploration.

Bien que le terrain en question ait été acquis légalement par l'entreprise, la présence de machines a provoqué le mécontentement de certains habitants et a ravivé les tensions au sein de la communauté. Les habitants justifient leur opposition par les raisons suivantes :

- ▶ Les conditions de la négociation n'ont

75. Fédération Internationale de Droits de l'Homme, Menaces de mort contre Monseigneur Alvaro Ramazzini, GTM 003/0408/OBS 045, 3 avril 2008, http://www.fidh.org/IMG/article_PDF/Amenazas-de-muerte-contr-Monsenor.pdf
Voir aussi : Human Rights First, Lettre au trésorier général de la République et au chef du Ministère Public Juan Luis Florido, 8 avril 2008, <http://www.humanrightsfirst.info/pdf/HRD-080408-carta-florido-sobre-ataques-abri-final.pdf>

pas respecté les procédés traditionnels utilisés dans les communautés,

- ▶ Ce terrain se trouvait au cœur d'un conflit familial,
- ▶ Les habitants avaient, à de nombreuses reprises, tenté de dissuader le propriétaire de vendre son terrain, arguant l'absence de consensus au sein de la communauté habituellement nécessaire à la vente d'une terre,
- ▶ Le terrain en question se trouve à proximité de 3 sources d'eau utilisées par la communauté,
- ▶ Les riverains de ce terrain sont préoccupés par la mise en place d'activités d'exploration et d'exploitation de la compagnie minière près de leurs terres.

Trois semaines de négociations –filmées par des personnes de la communauté– ont suivi, mais aucune solution satisfaisante n'a été trouvée. En effet, les travailleurs de Montaña, escortés par des gardes de sécurité armés, ont maintenu lors de ces négociations une position ferme : la terre est leur propriété et ils ont le droit de réaliser les activités qu'ils jugent nécessaires pour le développement du projet.

Chronologie des événements de juin 2009.

- ▶ Mardi 9 juin : dans un acte de protestation, les habitants de Sacmuj retiennent les machines de l'entreprise afin de pousser cette dernière à les retirer.
- ▶ Jeudi 11 juin : des travailleurs de Goldcorp signent un accord avec la communauté dans lequel l'entreprise s'engage à répondre aux demandes de la population et à retirer l'équipement présent sur le terrain. L'accord précise la tenue d'une nouvelle rencontre le lendemain, à 9h. Entretemps, six unités de police et deux unités anti-émeutes entrent à Sacmuj, soi-disant pour protéger les travailleurs de Goldcorp.
- ▶ Vendredi 12 juin : les représentants de l'entreprise ne se présentent pas devant la population comme convenu. La population, après 3 heures d'attente,

décide de réagir en brûlant l'équipement de Goldcorp présent sur le terrain.

- ▶ Samedi 13 juin : six plaintes et un mandat d'arrêt sont émis contre sept des personnes présentes lors de l'incendie des machines. Le mandat d'arrêt est émis contre une femme qui avait déjà dû faire face à la persécution juridique dans le cas des 8 femmes (voir p. 31).
- ▶ Lundi 15 juin : les bureaux de l'association ADISMI sont cernés par environ 70 policiers et des unités de l'armée. Se trouvent également présents des travailleurs et avocats de Goldcorp, arrivés sur place en compagnie de la procureure de San Marcos. Cette dernière demande ouvertement que l'on lui remette l'une des femmes recherchées, Crisanta Pérez, accusant implicitement les membres d'ADISMI de complicité alors que ces derniers ne savent pas où cette femme se trouve.
- ▶ Mardi 16 juin : Goldcorp organise une manifestation à San Miguel Ixtahuacán, à laquelle participent 1 400 travailleurs de la mine portant un message de paix et de non-violence. Cette manifestation est relayée par des médias guatémaltèques.

En parallèle de ces événements :

- ▶ Sont apparus des tracts à San Miguel Ixtahuacán. Ces tracts de diffamation signalent l'organisation ADISMI, l'Église catholique et la mairie indigène de réaliser « un cursus d'étude » afin d'apprendre à « brûler les propriétés des personnes », « haïr les gens » ou encore « empoisonner l'esprit des gens ».
- ▶ Javier de León, de l'organisation ADISMI, reçoit quatre menaces –dont deux menaces de mort– par messages texte sur son téléphone portable. Ces menaces ont été dénoncées auprès du Ministère Public.

Le 7 septembre 2009 a eu lieu le début du procès concernant les sept plaintes déposées suite aux événements de Sacmuj. C'est la troisième fois que Goldcorp mène des actions judiciaires contre des opposants communautaires, indiquant clairement la tendance d'une

criminalisation du mouvement contre la mine et des défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels. Cette criminalisation juridique, réalisée conjointement avec l'appareil de justice, se fait aussi sur le plan médiatique au travers d'articles ou de reportages qui dénoncent l'action de leaders communautaires qui provoquent de « l'agitation » alors que la compagnie veut faire passer un message de « paix et de non confrontation ».

13. Y a-t-il une stratégie de Montaña ?

Aurions-nous commis une erreur en faisant une demande à l'entreprise ?

Les phénomènes observés dans la région de San Miguel Ixtahuacán et dans le contexte du cas pénal contre les sept paysans, l'emprunt de la voie judiciaire à l'encontre des revendications sociales est considéré par 108 organisations nationales et internationales comme une stratégie efficace pour neutraliser les demandes des populations locales et entraver la participation citoyenne et la mobilisation qui pourraient provoquer l'instabilité pour l'entreprise.⁷⁶ Au lieu de favoriser un dialogue pacifique et respectueux avec les personnes affectées par l'activité minière, la compagnie semble agir en vue de limiter les possibilités de participation sociale, imposant un climat de crainte et générant ainsi davantage de mécontentement, tel que l'exprimait un paysan de la région en 2007 :

Lorsque l'entreprise est arrivée, nous lui avons souhaité la bienvenue, nous l'avons bien reçue. Et maintenant, regardez comment ils nous traitent !⁷⁷

Cette situation a été confirmée par le père Erick Gruloos, prêtre catholique présent dans la région de San Miguel Ixtahuacán depuis plus de 20 ans, qui a témoigné en faveur des accusés lors du procès de 2007. Selon son témoignage, la

mine est arrivée à San Miguel Ixtahuacán dans un « environnement favorable pour travailler ». Les gens de San Miguel étaient tranquilles et ouverts au dialogue lorsque des différences d'opinions sur la mine surgissaient, sans problèmes de violence. Le prêtre, qui connaissait l'un des accusés depuis plus de 15 ans, a témoigné que ce dernier avait travaillé pour la mine et la défendait avant que les activités ne débutent, et que personne ne l'avait frappé où lui avait crié après. Il ajoute :

Ce qui est visible à présent, c'est que la mine n'a pas apporté le développement mais bien la conflictualité, et à travers les événements qui se sont produits, la mine a démontré un manque de flexibilité incompréhensible, comme en fait foi ce procès injuste.⁷⁸

14. Préoccupation pour la situation des droits humains à San Miguel Ixtahuacán et Sipakapa

En accordant à Montaña une concession d'exploitation sans consulter la population au préalable, l'État a créé une situation de conflit aigu à San Marcos. Pour faire face à cette tension sociale et affaiblir le mouvement social, des habitants de Sipakapa et de San Miguel Ixtahuacán accusent l'entreprise d'avoir utilisé les stratégies suivantes, afin de protéger ses intérêts économiques dans la région : criminalisation du mouvement social et des revendications des droits, propagande, cooptation, menaces, opérations visant à déstabiliser l'organisation communautaire, signalements des opposant(e)s, etc., générant ainsi une situation où les conventions internationales de droits humains et des droits autochtones sont violées à l'échelle locale.

En 2008, la conflictualité dans la région de San Miguel Ixtahuacán et de Sipakapa

76. Action Urgente signée par 108 organisations nationales et internationales et livrée le 3 décembre 2007 à des instances nationales l'appareil judiciaire, au Congrès du Guatemala et à l'Exécutif.

77. Témoignages recueillis à Agel le 13 mars 2007.

78. Témoignage d'Erick Gruloos, Tribunal de San Marcos, 15 novembre 2007.

a engendré des préoccupations chez les actionnaires de la transnationale canadienne Goldcorp Inc. Ils ont sollicité la réalisation d'une enquête indépendante afin d'évaluer les impacts de l'activité minière de Goldcorp Inc. sur les droits humains, confiée à l'entreprise de consultants On Common Ground. Des représentants de la société civile dénoncèrent cette proposition, la qualifiant de stratégie visant à :

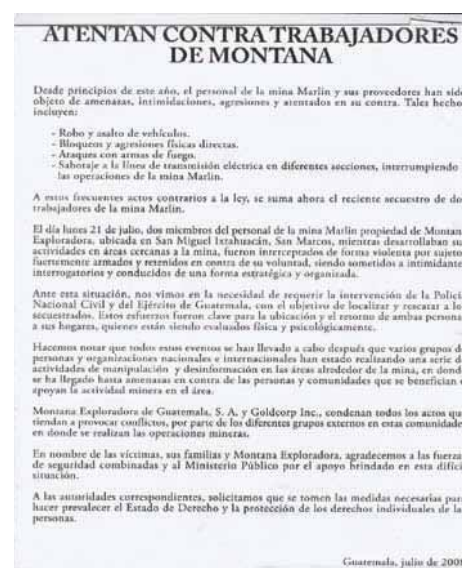
Optimiser les possibilités que la compagnie continue à opérer de façon rentable au Guatemala, en s'assurant que les politiques et procédures conçues pour diminuer les risques de conflits, vis-à-vis des normes nationales et internationales en matière de droits humains, ainsi que les normes applicables dans le contexte guatémaltèque, seront respectées et effectivement implantées.⁷⁹

Selon les leaders de la communauté, la proposition visait à assurer :

La continuité du pillage et de la destruction des ressources sans égards pour la santé, la vie, le territoire et les autres éléments que présuppose le droit de ces peuples millénaires⁸⁰.

ADISMI a qualifié l'initiative d'évaluation d'« exclusiviste, raciste et discriminatoire », cette dernière n'offrant pas d'espace pour la participation des gens des communautés affectées, tant sur le plan de la proposition et de l'élaboration de la méthodologie employée que pour sa réalisation.

Reconnaissant l'existence de failles dans l'étude d'impacts sur les droits humains, tant au niveau de la procédure qu'au niveau des relations avec les communautés et autorités locales, et admettant de plus un



Encart publié par Montana Exploradora et Goldcorp Inc. en juillet 2008 dans le journal Prensa Libre

manquement à l'obligation de réaliser auprès de ces dernières une consultation préalable, l'un des membres de l'enquête s'est retiré du processus d'évaluation en mars 2009, expliquant que :

Dans tout ce processus, les intérêts de Goldcorp passaient avant les intérêts de la population locale.⁸¹

L'organisation communautaire ADISMI constate que l'entreprise Goldcorp Inc., à travers sa filiale Montaña Exploradora S.A., continue à exploiter la mine Marlin dans ce contexte, violant de manière continue le droit des communautés à la consultation préalable et éclairée en tant que peuples autochtones, ce qui provoque et fait perdurer conflits sociaux et violations des droits sociaux et économiques de ces populations.

79. ADISMI. « Réponse communautaire par rapport au document appelé 'Évaluation de l'impact sur les droits', San Miguel Ixtahuacán, San Marcos, 4 septembre 2008.

80. Idem.

81. Public Service Alliance of Canada. « Déclaration de l'Alliance de Service Public du Canada sur l'évaluation de l'impact aux droits humains de Goldcorp », 18 mars 2009.

V. Conclusions

Sur le contexte national

La signature des accords de paix en 1996 a marqué le lancement de politiques libérales qui furent impulsées de façon continue par les gouvernements successifs, plaçant les institutions étatiques au service de ces politiques.⁸² La stimulation de l'exploitation des ressources naturelles constitue l'un des éléments primordiaux de l'agenda gouvernemental, l'État ouvrant pour ce faire la porte à l'investissement étranger afin d'assurer l'implantation de projets conçus des décennies plus tôt dans plusieurs cas. Sous le leitmotiv de la compétitivité et du développement, les entreprises nationales et internationales ont pénétré profondément les territoires des peuples autochtones. Les gouvernements ont garanti la continuité de ces politiques en octroyant librement des licences et en maintenant un environnement fiscal favorable aux compagnies transnationales. La grande majorité de ces licences fut implantée sans consultation et sans processus préalable d'information de la population affectée, avec comme résultat un haut niveau conflictuel à l'échelle communautaire comme nationale.

Sur les consultations communautaires

En réaction à cette vague de concessions minières et aux effets négatifs subis par une grande partie de la population locale, il est possible d'observer la formation de mouvements communautaires de résistance. Sur la base des cadres légaux nationaux et du cadre légal établi par la convention 169 de l'OIT, des consultations communautaires ont été organisées par les leaders et autorités

communautaires, revendiquant le droit à l'information et à la consultation préalable. Au total, 36 municipios ont mené à terme de tels référendums, auxquels ont participé 500 000 personnes. Presque toutes (99%)⁸³ ont rejeté les projets affectant leurs territoires respectifs. Ces consultations communautaires constituent un mécanisme politique (ou une stratégie politique) développé par les communautés en vue d'assurer la défense de leurs territoires et de leur autodétermination, tout en se réclamant des traditions et des mécanismes de décision ancestraux. Elles signifient un processus de profonde conscientisation face aux effets à long terme des projets impulsés par l'État.

Dans le cas de la consultation de Sipakapa, la Cour constitutionnelle a créé un précédent légal en déclarant les consultations non-contraignantes, garantissant de cette manière l'implantation d'un modèle de développement exclusiviste et fermant les espaces de participation accessibles à la population locale. Au même moment, le parlement guatémaltèque stagnait dans l'élaboration d'une loi visant à régir les consultations populaires. De la même façon, la discussion sur de potentiels changements à l'actuelle Loi sur l'activité minière se déroulant au sein de la Commission de l'énergie et des mines du parlement n'inclut pas la participation des peuples autochtones. De plus, les propositions élaborées n'établissent aucun mécanisme visant à promouvoir le respect des résultats de ces consultations.

Le manque de volonté des gouvernements successifs à répondre aux inquiétudes et à reconnaître l'initiative des consultations a engendré un antagonisme et une tension sociale palpables, alors

82. Solano, L. Pétrole et Industrie minière dans les entrailles du Pouvoir. Guatemala, Inforpress Amérique Centrale 2005

83. Données fournies par l'Assemblée Départementale de Huehuetenango

que le Ministère de l'énergie et des mines continue à agir en promoteur de l'activité minière, octroyant toujours des concessions au Guatemala. L'État remplit ainsi son rôle traditionnel, se portant à la défense des intérêts des quelques secteurs à l'origine de ces activités d'exploitation. Cette situation a créé une conflictualité sociale des plus préoccupantes, 10 ans seulement après la signature des accords d'une paix qui se voulait « ferme et durable », accords qui avaient pour objectif de mener le pays vers la réconciliation et sur le chemin d'une démocratie participative.

Sur le cas San Miguel Ixtahuacán

Les communautés affectées par l'exploitation minière menée par Montaña Exploradora S.A., filiale de la transnationale canadienne Goldcorp Inc, n'ont pas été dûment informées et consultées par les autorités étatiques avant que des concessions de reconnaissance, d'exploration et d'exploitation ne soient octroyées. De cette façon, l'État a manqué à son obligation d'obtenir un consentement préalable, libre et informé de la part des communautés, obligation inscrite dans plusieurs articles de la Constitution ainsi que dans les obligations assumées par l'État à travers la signature de traités internationaux, dont la Convention 169 de l'OIT. De plus, l'entreprise a eu recours à des procédés trompeurs au moment de l'achat des terrains, exerçant des pressions, intimidant et contraignant plusieurs habitant(e)s qui finirent par vendre leurs terres pour un prix très bas, sans avoir la possibilité de bénéficier d'un avis juridique.

Les communautés ont dénoncé les impacts sociaux et environnementaux résultant de l'activité minière à ciel ouvert, impacts bien documentés par plusieurs études et enquêtes. Les 60 puits

à ciel ouvert laissent une vaste étendue « comme un désert », affectant et menant au déplacement de plusieurs communautés. Plusieurs maisons ont été endommagées, en conséquence des continuelles explosions souterraines. À cette altération et cette destruction de l'environnement s'ajoute la question de l'eau. Selon les observations des habitant(e)s des communautés, en raison des énormes quantités d'eau nécessaires au processus industriel de l'exploitation minière, au moins huit affluents se sont asséchés dans la région, réduisant de façon significative l'approvisionnement de ses habitants en eau, une ressource essentielle pour la survie des communautés. De plus, les contrôles de la qualité de l'eau effectués par la COPAE en plusieurs endroits ont révélé la présence de divers métaux lourds dans les cours d'eau environnants, menant à la conclusion que la qualité de l'eau « n'est pas adéquate pour la consommation humaine ». ⁸⁴ Entre-temps, l'entreprise a refusé catégoriquement de reconnaître les dommages causés par ses activités.

Sur le plan communautaire, Montaña Exploradora a développé plusieurs programmes sociaux avec, selon les personnes interviewées pour ce rapport, l'objectif d'obtenir la « licence sociale », c'est-à-dire l'appui des communautés pour ses activités. La fonction que remplit la Fondation Sierra Madre dans ce processus est exemplaire. Par le biais de dons pour la construction d'un salon municipal ou le paiement des salaires des professeurs d'écoles, la fondation prétend s'assurer du consentement des communautés et ressort comme étant le principal acteur du développement dans les municipios.⁸⁵ Cette supposée stratégie est doublée d'une campagne de communication qui, sous les devises de développement et de travail, est diffusée à travers plusieurs moyens de communication à l'échelle nationale tels que des panneaux publicitaires, annonces dans les journaux, spots à la radio, etc.

84. COPAE, « Situation actuelle de l'eau autour de la mine Marlin, se trouvant dans les Communes de San Miguel Ixtahuacán et Sipakapa, Département de San Marcos, Guatemala. Rapport Annuel Monitorat et Analyses de la qualité des eaux », San Marcos, le Guatemala, août 2008, page 47.

85. Rencontre avec un représentant d'ADISMI le 2 février 2009.

Entre-temps, les divisions augmentent au sein des populations locales entre les personnes qui travaillent ou tirent un profit quelconque des activités minières et les autres habitant(e)s qui rejettent ces activités et le modèle de développement ainsi véhiculé.⁸⁶

Le niveau de conflit a également augmenté depuis le début des activités minières. Le climat de tension sociale existant dans la municipalité s'est cristallisé en une série de menaces et d'intimidations contre des activistes et des citoyen(ne)s en général. De plus, suite aux blocages de routes réalisés en réponse au refus de la compagnie de dialoguer avec les membres des diverses communautés, la police a émis des mandats d'arrêt, culminant en procès contre sept paysans. Un fait semblable se déroulait en juillet 2008, quand furent émis des mandats d'arrêt contre huit femmes pour « usurpation aggravée de propriété ». Ces cas dénotent l'intention de l'entreprise de fatiguer l'opposition en utilisant le système judiciaire pour intimider les membres des communautés et criminaliser leurs revendications.⁸⁸

Par ailleurs, Goldcorp annonce qu'elle compte poursuivre l'exploitation de la mine Marlin pour une période plus longue que prévue, étendant ainsi ses activités à d'autres zones de l'altiplano (région des hauts-

plateaux) et du pays. De plus, l'entreprise a mis sur pied un puissant plaidoyer auprès de la Commission de l'énergie et des mines du Congrès de la république, avec l'objectif de se garantir une Loi sur l'activité minière conforme à ses intérêts.⁸⁹

Les membres des communautés en résistance à l'activité minière ont rejeté l'initiative de l'étude environnementale élaborée conjointement par Goldcorp Inc. et des représentants de quelques-unes de ses principales sources de financement publiques (entre autres le syndicat canadien de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), ainsi que quatre fonds de pension suédois).⁹⁰

La direction de l'AFPC a justifié son retrait par le fait que la population n'était pas suffisamment informée avant le commencement du projet minier.

Tant que les entreprises minières continueront l'exploitation minière et que l'État fera la promotion de l'activité minière dans le pays⁹¹ sans consulter les communautés affectées, un climat de confrontation et de conflictualité sociale perdurera. Les peuples autochtones et non-autochtones devraient continuer de consolider leurs positions, revendiquer leurs droits et développer des mécanismes de résistance.

86. Rencontre avec Aniseto Lopez de la Maison du Peuple, 4 février 2009.

87. Action Urgente signée par 108 organisations nationales et internationales et livrée le 3 décembre 2007 à l'appareil de justice, au Congrès du Guatemala et à l'Exécutif.

88. Rencontre avec le député de Frade, du Banc Guatemala et membre de la Commission Énergie et Mines du Congrès et, avril, 2009.

89. Premier, troisième, quatrième et septième fonds de pension national suédois.

90. Public Service Alliance of le Canada. « Déclaration de l'Alliance de Service Public du Canada sur l'évaluation de l'impact aux droits humains de Goldcorp », 18 mars 2009.

91. Programme National de Compétitivité PRONACOM. 2009.

http://www.pronacom.org/web/index.php?option=com_content&task=view&id=34&Itemid=36

92. COPAE, « Situation actuelle de l'eau autour de la mine Marlin, se trouvant dans les Communes de San Miguel Ixtahuacán et Sipakapa, Département de San Marcos, Guatemala. Rapport Annuel, Monitorat et Analyses de la qualité des eaux », San Marcos, le Guatemala, août 2008, page 47.





“Territoires indigènes et démocratie guatémaltèque sous pression”



CAREA e.V.



BTS | R.E.S.



GSN
GUATEMALA
SOLIDARITY
NETWORK



Kristna Fredsrörelsen



COLLECTIF
GUATEMALA



PWS



GUATEMALA
EQUILIBRIUM
RESEARCH



NISGUA
Working for Justice in Guatemala